

ANNEXE 3

FICHES DE MESURES D'INFRASTRUCTURE

<i>N° de la mesure</i>	<i>N° de la fiche descriptive de la mesure</i>
1a/b	INF 1
2	INF 1
3	INF 2
4a/b/c	INF 2
7	INF 13
9a/b	INF 3
10	INF 7
11	INF 9
12	INF 4
13	INF 4
14a/b	INF 5
16a/b	INF 6
19	INF 6
20	INF 9
21	INF 7
22	INF 9
23	INF 7
25	INF 7
26a/b	INF 9
27	INF 7
28	INF 9
29a/b	INF 9
30	INF 7
31	INF 9
34	INF 10
35	INF 10
36a/b	INF 8
39	INF 7
40	INF 10
41	INF 11
42	INF 11
43	INF 11
44a/b	INF 12
47	INF 9
48	INF 7
50	INF 13
51	INF 13
52	INF 13
53	INF 14
54	INF 14
55	INF 4
56	INF 15

Fiche INF 1	Date de mise à jour	3.12.2007	
Type de mesure	N° de mesure	Horizon	Priorité
Réaménagement du pôle d'échange (gare routière, vélostation)	1a	2011-2014	A
	1b	2011-2014	A
	Aménagement d'un passage cyclable sous-voies	2	2019-2022

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Réaménagement du pôle d'échange de la Gare routière de Delémont pour améliorer le confort des voyageurs et le transbordement sur le train ou le vélo.

Aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé entre le Nord et le Sud de la ville (franchissement des voies CFF au niveau de la gare).

ESTIMATION DES COÛTS

5.3 mio CHF (investissement), dont :

Mesure 1a : 5.0 mio CHF,
 Mesure 1b : 0.3 mio CHF,
 Mesure 2 : à définir

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Mesure 1a: Canton en partenariats avec communes et Carpostal : répartition à définir
 Mesure 1b:
 Commune Delémont / CFF (70% / 30%)
 Mesure 2 :
 Delémont (100%, évtl. participation CFF, canton)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Pré-études sommaires (esquisses)

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal, fiches 2.02, 2.03 et 2.07
 Projet des transports publics de l'agglomération de Delémont
 Plan directeur sectoriel des itinéraires cyclables
 Plan directeur communal de Delémont

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Mesure 1a : Réaménagement de la gare routière de Delémont

La gare routière pose aujourd'hui de sérieux problèmes de capacité, de sécurité et de confort pour les voyageurs (3'500 voyageurs y transitent quotidiennement). Plusieurs emplacements sont pressentis pour son réaménagement et extension : emplacement actuel + emplacement complémentaire à définir (p.ex. parking Poste), synergies avec d'autres constructions (p.ex. parking de la Jardinerie ; cf. plan):

- > Aménagements de quais d'embarquement et structures d'accueil pour les voyageurs.
- > Augmentation de l'espace disponible (sécurité manœuvre et passagers).
- > Canalisations et sécurisation des flux piétonniers (en provenance et à destination de la gare de Delémont).



Mesure 1b : Aménagement d'une vélostation à la gare de Delémont

Compte tenu de la demande, le parking à vélos actuel de la Gare (environ 150 places) sera complété en 2008 par une deuxième installation (côté Ouest de la Gare CFF). Cette nouvelle infrastructure sera complétée par la mise en place d'une structure sécurisée avec services annexes tels que réparation, entretien, services à domicile à vélo, etc.



Mesure 2 : Aménagement d'un passage cyclable sous-voies entre le Nord et le Sud de la gare de Delémont

La traversée actuelle des voies CFF (passage inférieur très étroit et pas du tout confortable) est très difficile, pour les cyclistes en particulier. Il n'existe actuellement pas de rampe répondant aux exigences minimales en la matière, ce qui pose de gros problèmes de sécurité (conflits avec les

nombreux piétons aux heures de pointe). Le projet améliorera sensiblement les liaisons cyclables et piétonnes pour les mouvements Nord-Sud et Est-Ouest, d'une part, à l'intérieur de la ville, entre les différents quartiers, d'autre part, entre la ville et entre les communes de l'agglomération (cf. plan et concept "Vélo fûté") :

- > Elargissement du passage sous-voies actuel et aménagement de rampes (dans la mesure du possible).
- > Accroissement général de l'accessibilité au park & ride CFF et aux véhicules Mobility sis au Sud des voies.

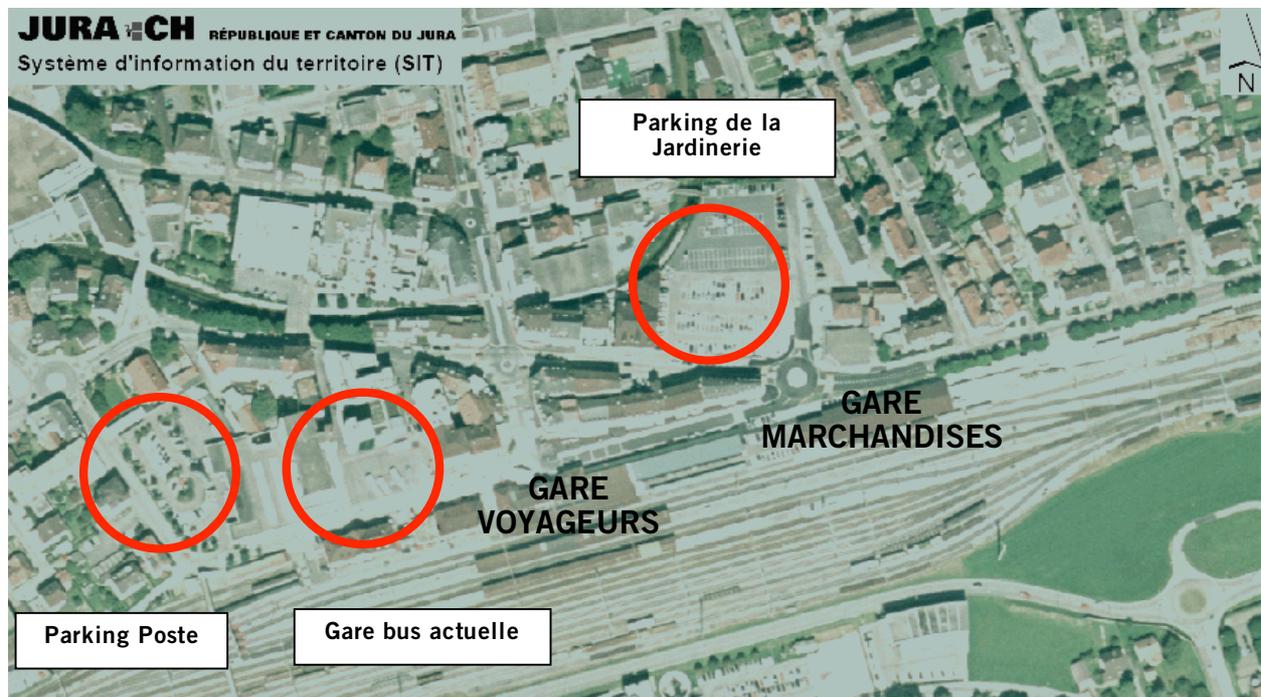
Plusieurs centaines de cyclistes, qui ne peuvent actuellement pas accéder directement à la Gare CFF et au centre-ville, sont intéressés par l'usage de cette nouvelle infrastructure.



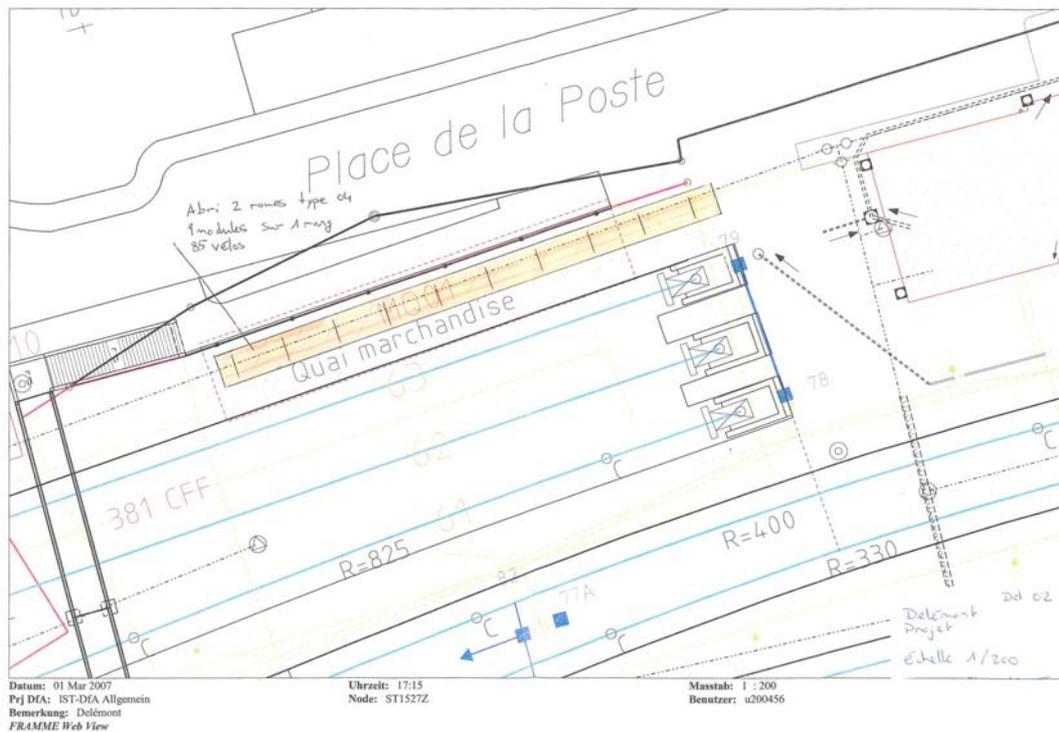
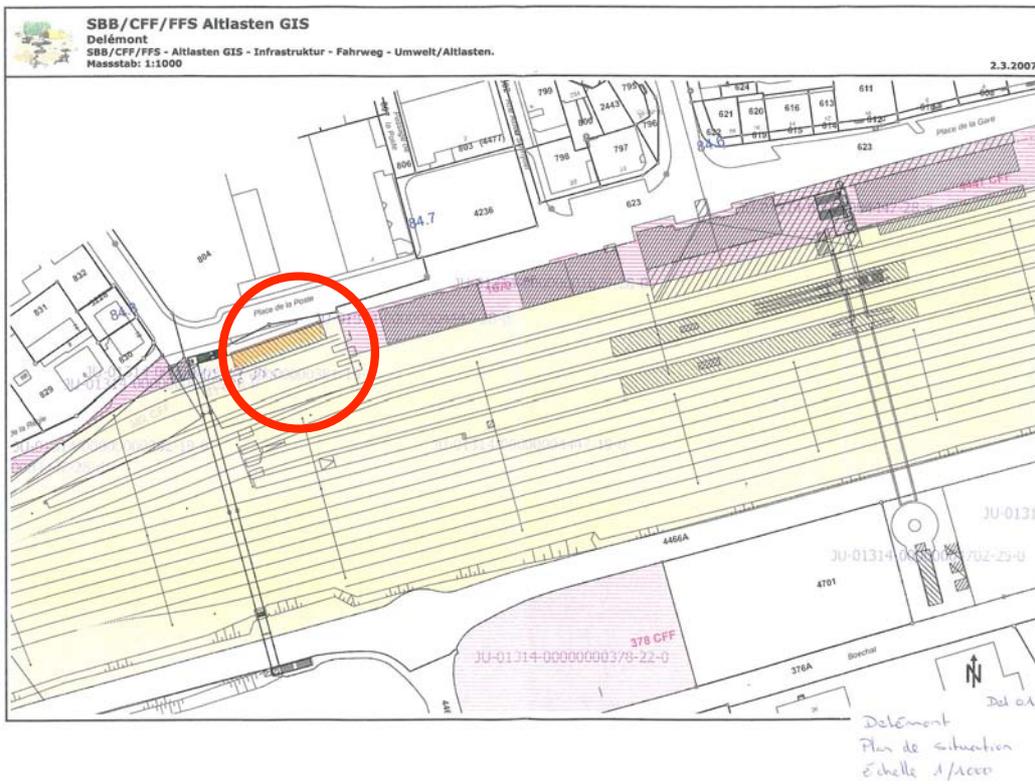
EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Amélioration de l'intermodalité train-bus et vélo (libre accès et places gardées). Amélioration des interfaces d'échange et de l'information aux voyageurs qui ne transitent pas par la Gare (déplacements pendulaires locaux). Amélioration de l'accessibilité à la Gare CFF et à la gare routière pour toutes les formes de mobilité douce; encouragement à l'usage des transports publics.
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	Accroissement de l'attractivité du site central (nombreux terrains disponibles côtés Nord et Sud des voies – friches urbaines CFF et industrielles).
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité et du confort pour toutes les formes de mobilité douce.
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue de toutes les formes de mobilité douce et des transports publics.

Extension de la gare routière (variantes) :



Mesure 1b : Localisation du parking vélo :



Fiche INF 2	Date de mise à jour	3.12.2007	
Type de mesure	Mesures concernées	Horizon	Priorité
Réaménagement de l'espace public du centre ville Mise en place de parkings "périphériques"	3	2015-2018	B
	4a	2011-2018	A/B
	4b	2011-2014	A
	4c	2011-2022	A/B/C

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Réaménagement de l'espace public du centre ville de Delémont au profit des piétons et des cyclistes et aménagement de parkings "périphériques".

ESTIMATION DES COÛTS

28 mio CHF (investissement), dont:
 Mesure 3 : 5 mio CHF (Vieille Ville)
 Mesure 4a : 7 mio CHF (Centre-Gare)
 Mesure 4b : 3 mio CHF (Chemin de Bellevoie)
 Mesure 4c : 13 mio CHF (parkings "périphériques")

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Ville de Delémont : 28 mio CHF (100%)
 OFROU : éventuelle participation à définir
 (assainissement selon OPB des routes communales)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Etudes préliminaires et avant-projets disponibles
 Les projets sont la poursuite d'un programme commencé depuis plusieurs années.

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal
 Plan directeur communal de la Ville de Delémont
 Concours d'idées "Vieille Ville" et "Place de la Gare"

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Le centre-ville de Delémont (Gare – Vieille Ville) est encore très largement voué au trafic individuel motorisé (routes affectées autrefois au trafic de transit). Le plan directeur des circulations vise à mettre en place les mesures utiles et nécessaires afin, d'une part, d'améliorer l'accessibilité au centre depuis l'extérieur (agglomération mais aussi via les réseaux piétonniers et cyclables de Suisse) pour toutes les formes de mobilité douce et, d'autre part, de favoriser les déplacements "lents" à l'intérieur même des zones centre :

Mesure 3 : aménagement d'une zone de rencontre en Vieille Ville.

Mesure 4a : réaménagement des rues du centre-gare en zone 30/zone de rencontre, en réaffectant les espaces publics au profit des piétons et des cyclistes en particulier (avenue de la Gare, rue de la Molière, rue de la Maltière, Quai de la Sorne, route de Moutier, etc.).

Mesure 4b : réalisation de la boucle de circulation urbaine (chemin de Bellevoie en particulier), autour du centre-gare, afin de délester les rues concernées.

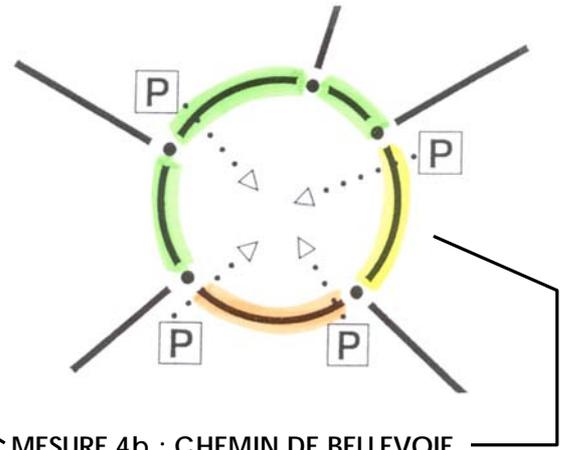
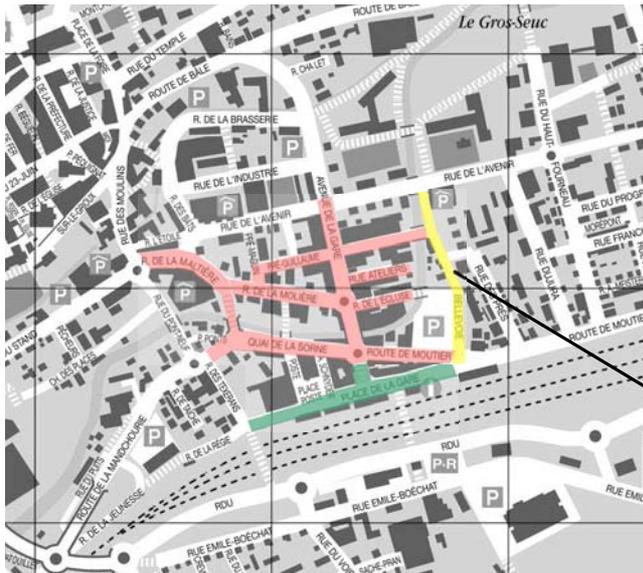
Mesure 4c : aménagement de deux à trois parkings "périphériques" autour des zones centres (parkings principalement réservés aux pendulaires), notamment aux lieux-dits Jardinerie (150 places), Place de l'Etang (200 places) et Mandchourie (100 places).



EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Amélioration de l'accessibilité au centre-ville pour toutes les formes de mobilité douce, y compris les transports publics (réseau de bus).
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	Accroissement de l'attractivité des terrains disponibles et des friches urbaines du centre-ville qui offrent des potentialités de développement très importantes.
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité et du confort de toutes les formes de mobilité douce (piétons et cyclistes en particulier).
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue de toutes les formes de mobilité douce.

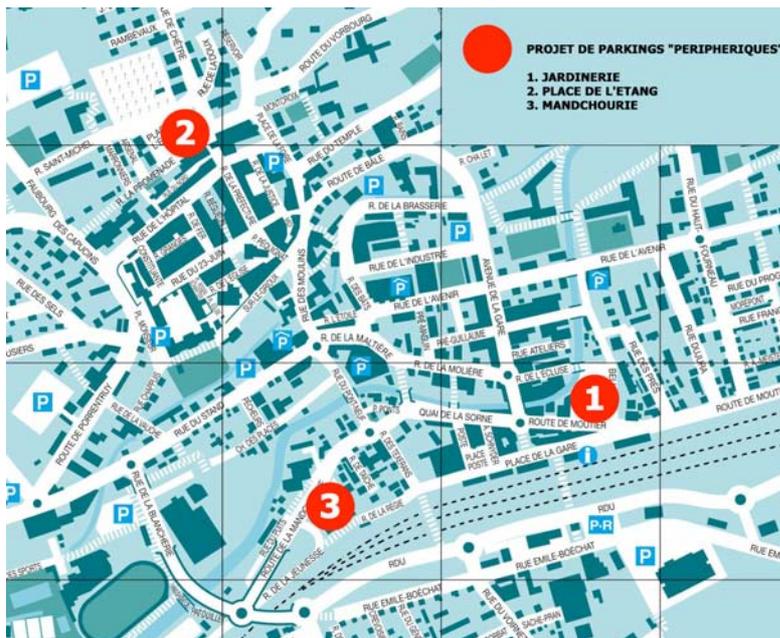
MESURE 4a : PROJET DE REAMENAGEMENT DU CENTRE-GARE



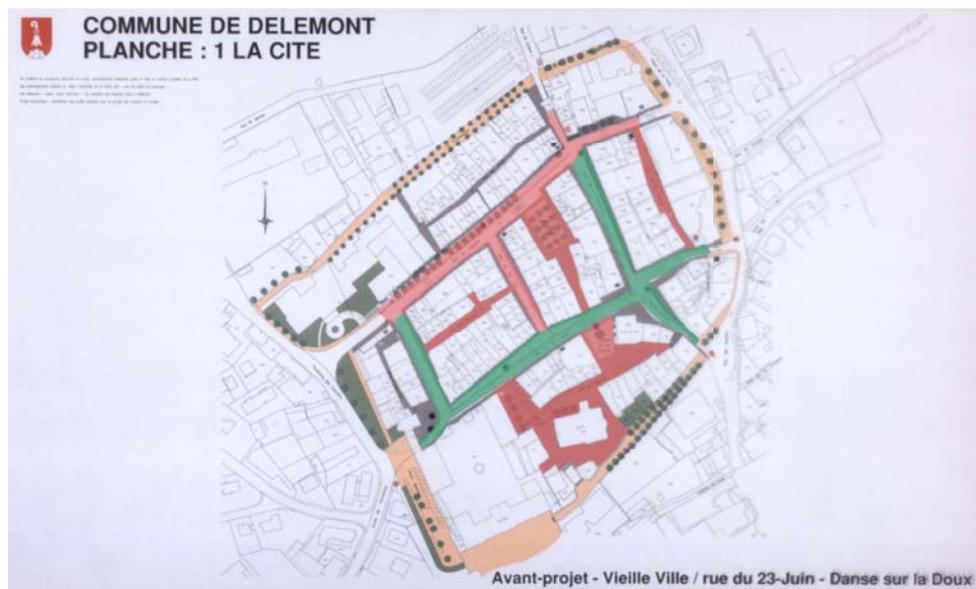
MESURE 4b : CHEMIN DE BELLEVOIE

■ Déjà réalisé
■ Espaces à réaménager

MESURE 4c : PARKINGS PERIPHERIQUES



MESURE 3 : PROJET DE REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA VIEILLE VILLE



Fiche INF 3	Date de mise à jour	3.12.2007
Type de mesure	N° de mesure	Horizon Priorité
Aménagements cyclables sur route et en site propre Modération du trafic et sécurisation des déplacements doux	9a	2009-2010
	9b	2009-2010

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Réaménagement de l'entrée Nord-Est de Delémont afin de modérer le trafic et de sécuriser les déplacements à pied et en vélo.

ESTIMATION DES COÛTS

Mesure 9a : (0.62 mio CHF)
Mesure 9b : (1.47 mio CHF)

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Canton : (42%)
Ville de Delémont : (47%)
CFF : passage à niveau CFF gardé (11%)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Etude préliminaire et avant-projets disponibles
Crédit d'étude pour projet définitif de 50'000 CHF
accepté

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal, fiches 2.06 et 2.07
Plan directeur sectoriel des itinéraires cyclables
Plan directeur de la Ville de Delémont

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Mesure 9a : Porte d'entrée Nord-Est (route cantonale H18, Au Colliard)

Sécurisation du secteur présentant des problèmes de sécurité graves : charges de trafic actuelles de 12'100 véh/j et augmentation prévisible avec l'ouverture de l'A16 et de la ZARD, traversée des piétons et cyclistes, accès dangereux à l'Auberge de Jeunesse :

- > Aménagement d'une porte d'entrée avec passage piétonnier sécurisé (rétrécissement, îlot central).
- > Elargissement des trottoirs et aménagement d'une bande cyclable en direction du centre-ville.
- > Réorganisation des accès à l'Auberge de jeunesse.
- > Longueur de l'aménagement de la route cantonale : 300 m.



Mesure 9b : Passage à niveau CFF gardé sur itinéraire cyclable et de randonnée pédestre en site propre

Sécurisation et réaménagement de l'accès à l'itinéraire cyclable régional et de randonnée pédestre entre Courroux et Soyhières (passage CFF non gardé manque de visibilité) :

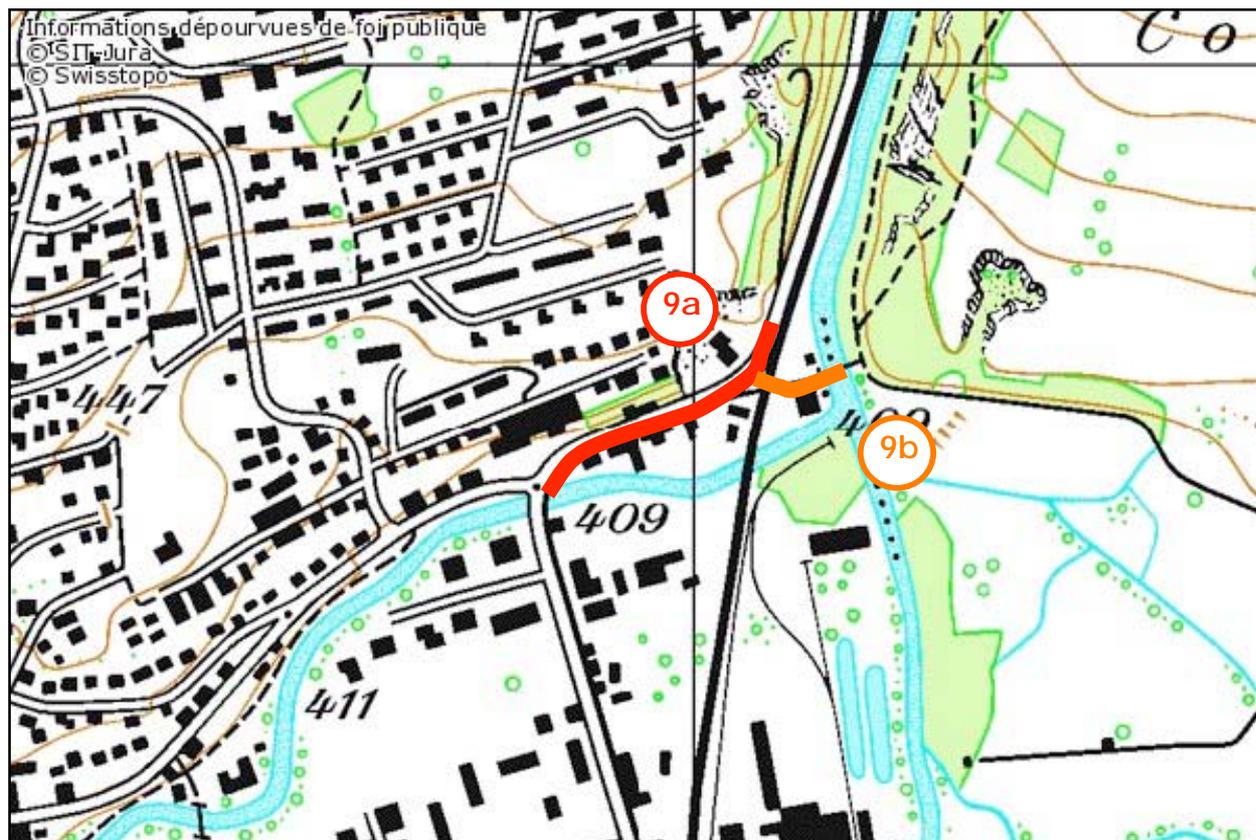
- > Déplacement et réaménagement d'un passage à niveau gardé des CFF.
- > Elargissement de la passerelle existante sur la Birse (passage à un gabarit d'espace libre à 2.50 m au lieu d'1.50 m existant).
- > Eclairage et signalisation des itinéraires cyclables et de randonnée pédestre.
- > Longueur de l'aménagement : 250 m.



EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Complément du réseau cyclable régional (Delémont – Soyhières) et de loisirs Amélioration de la sécurité, de la continuité et du confort des mobilités douces
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	Mise en valeur de l'environnement proche des secteurs urbanisés.
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Modération du trafic routier sur la route cantonale H18. Sécurisation du passage CFF pour les piétons et cyclistes.
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens (Soyhières – Delémont).

Mesure 9a : Localisation de la porte d'entrée nord-est en périphérie de Delémont



Fiche INF 4	Date de mise à jour 3.12.2007		
Type de mesure	N° de mesure	Horizon	Priorité
Aménagements pour bus (gestion prioritaire sur giratoire) Sécurisation des piétons et des cycles Modération du trafic	12	2011-2014	A
	13	2011-2014	A
	55	2011-2014	A

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Réaménagement des entrées Sud-Est et Est de Delémont afin d'améliorer la sécurité des cyclistes et de favoriser l'avancement et l'insertion des bus dans le trafic.

ESTIMATION DES COÛTS

4.6 mio (investissement), dont :
 Mesure 12 : 2.5 mio CHF
 Mesure 13 : 1 mio CHF
 Mesure 55 : 1.1 mio CHF

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Mesures 12 et 13:
 Canton : 3.0 mio CHF (75%)
 Communes : 1.0 mio CHF (25%)
 OFEV : 0.2 (participation à l'assainissement du bruit routier comprise dans convention programme)
 Mesure 55: Canton / Communes / Carpostal (à définir)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Etude préliminaire en cours

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal, fiches 2.02, 2.03, 2.06 et 2.07
 Projet des transports publics de l'agglomération de Delémont
 Plan directeur sectoriel des itinéraires cyclables
 Plan directeur de la ville de Delémont

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Mesure 12 : Aménagement du tronçon Delémont – Courroux (sécurisation piétons et cycles)

Besoin de sécurisation du secteur présentant des problèmes de sécurité graves (12'500 véh/j, double giratoire) :

- > Modération du trafic avec séparation des transports publics et de la mobilité douce.



Mesure 13 : Porte d'entrée Sud (route cantonale 6)

- > Aménagement d'une porte d'entrée avec passage piétonnier sécurisé (rétrécissement, îlot central).
- > Elargissement des trottoirs et aménagement d'une bande cyclable en direction du centre-ville.

Mesure 55 : Accélération des bus à l'entrée Sud-Est de Delémont

Actuellement, le temps de parcours en bus est pénalisé et l'attractivité des transports publics réduite compte tenu de la situation aux heures de pointe sur les trajets Courroux-Delémont (env. 2 km, temps parcours horaire 10-12 minutes, vitesse commerciale 11 km/h) et Courrendlin-Delémont (env. 5 km, 16 minutes, vitesse commerciale 18 km/h). Secteurs critiques: double-giratoire à l'entrée Sud et Sud-Est de Delémont (cf. carte) :

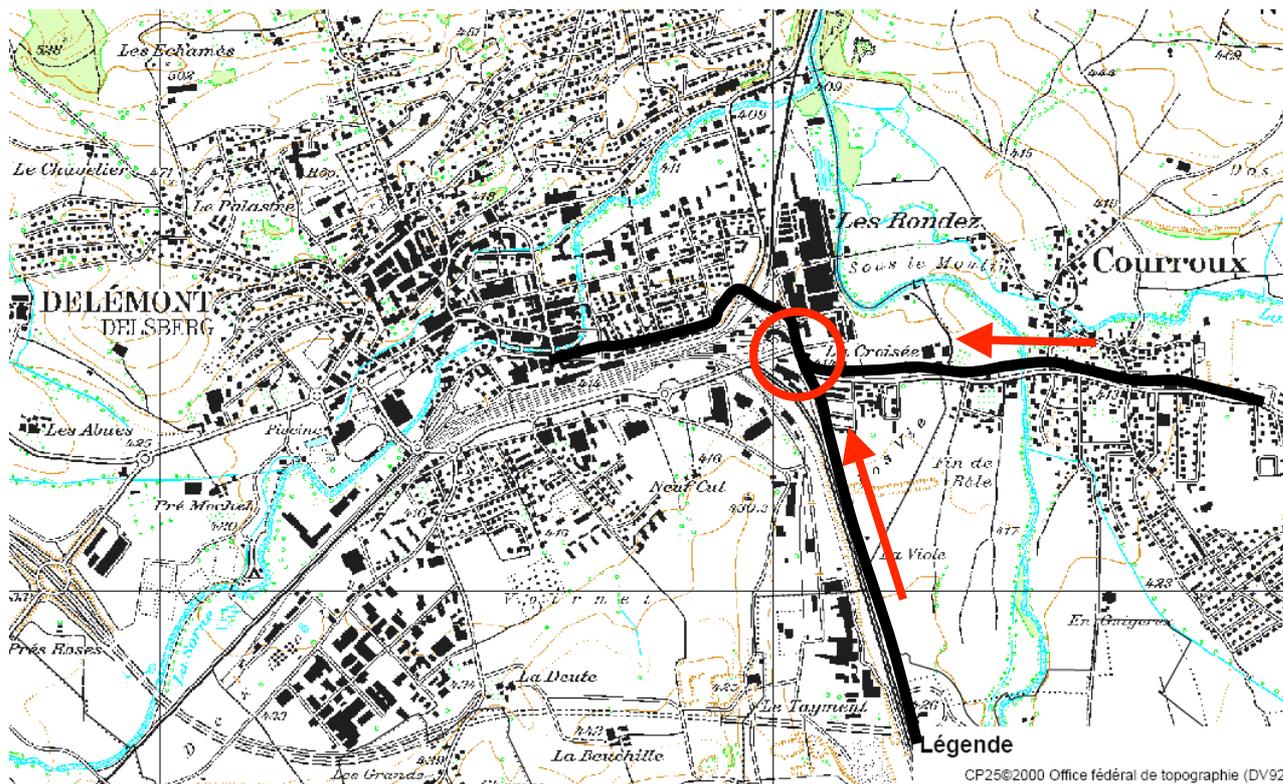
- > Amélioration de la stabilité de l'exploitation des lignes de transports de l'agglomération par l'aménagement de voies bus et de signaux lumineux, etc.



EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Amélioration de la ponctualité et de la durée des déplacements en bus. Complément du réseau cyclable régional et de loisirs.
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	---
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité des cyclistes et des piétons. Modération du trafic routier sur les routes cantonales.
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation du vélo et des transports publics pour les déplacements quotidiens.

Mesure 12, 13 et 55 : aménagement des entrées Sud-Est de Delémont



Fiche INF 5	Date de mise à jour	3.12.2007	
Type de mesure	N° de mesure	Horizon	Priorité
Aménagements cyclables, accès zone d'activités	14a	2019-2022	C
	14b	2019-2022	C

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Aménagement d'un accès cyclable protégé à la ZARD depuis Delémont Gare Sud et l'Ouest de l'agglomération.

ESTIMATION DES COÛTS

3 mio CHF (investissement), dont :
 Mesure 14a : 1.0 mio CHF
 Mesure 14b : 2.0 mio CHF

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Canton : 50 %
 Communes : 50 %

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Etudes de faisabilité à prévoir dans le cadre de l'étude d'une nouvelle halte CFF à la ZARD.

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal, fiches 2.06.1 et 2.07
 Plan directeur de la ZARD

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Il n'existe pas de liaison cyclable protégée pour l'accès à la ZARD depuis les quartiers au Sud de la gare de Delémont et les communes de Courtételle et Rossemaison, compte tenu de l'absence d'un point de passage sur les voies CFF et la route cantonale (donc passage obligé par le pont de la RDU et la RC 6 Delémont - Courrendlin).

Mesure 14a : Aménagement d'un itinéraire cyclable sur les rues Emile-Boéchat et de la Ballastière entre la gare Sud et une future halte CFF à la ZARD

- > Aménagement d'un itinéraire cyclable le long des routes existantes. Nouvelle liaison longueur 1 km (Delémont gare Sud – ZARD).
- > Variante : aménagement de la rue du Voirnet (avec mesures de modération du trafic) et des chemins agricoles à la rue du Voirnet.

Mesure 14b : Aménagement d'un passage inférieur sous les lignes CFF et la RC 6

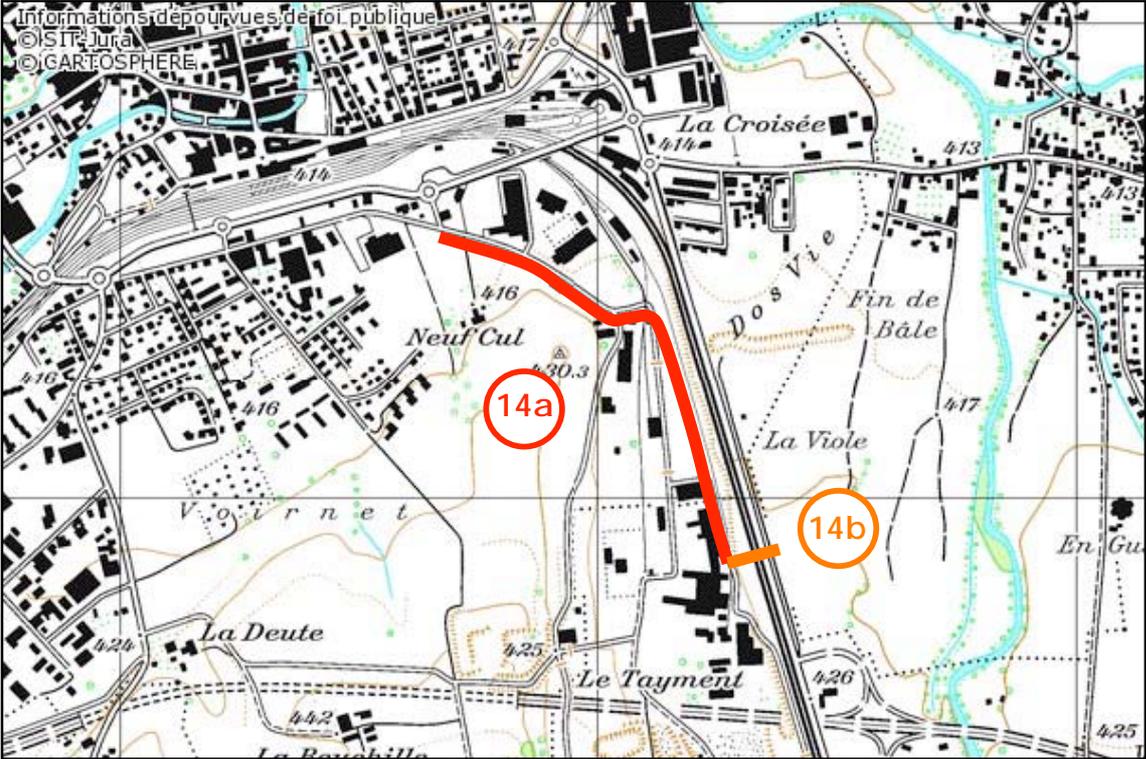
Aménagement à intégrer dans la réalisation d'une nouvelle halte CFF (voir également fiche de mesure 42).

- > Aménagement d'un passage inférieur pour cycles et piétons en béton armé, longueur 50 m.

**EVALUATION DE L'EFFICACITE**

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Complément du réseau cyclable régional (Delémont – Courrendlin). Nouvel itinéraire protégé et direct entre la gare de Delémont et la ZARD.
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	---
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité des cyclistes et des piétons.
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens.

Mesures 14a/b : localisation des accès cyclables à la ZARD



Fiche INF 6	Date de mise à jour	3.12.2007	
Type de mesure	N° de mesure	Horizon	Priorité
Aménagements cyclables en site propre	16a	2015-2018	B
	16b	2015-2018	B
	19	2015-2018	B

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Aménagement des itinéraires d'accès directs à la ZARD pour les mobilités douces depuis l'Est de l'agglomération en franchissant la Birse.

ESTIMATION DES COÛTS

1.7 mio CHF (investissement), dont
 Mesure 16a : 0.8 mio CHF
 Mesure 16b : 0.8 mio CHF
 Mesure 19 : 0.1 mio CHF

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Canton : 1.5 mio CHF
 Communes : 0.2 mio CHF

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Etude de faisabilité en cours

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal, fiche 2.07
 Plan directeur sectoriel des itinéraires cyclables
 Plan directeur de la ZARD

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE**Mesure 16a : Franchissement de la Birse Nord pour les cycles et piétons, liaison ZARD – Courroux**

La nouvelle zone d'activité régionale ZARD est coupée des communes à l'Est de l'agglomération (Courroux, Vicques) et du Val-Terbi par la Birse. L'itinéraire à aménager permettra d'éviter le trajet trois fois plus long par les routes cantonales :

- > Nouvelle liaison longueur 1.0 km comprenant la construction d'une passerelle sur La Birse.
- > Type de revêtement : enrobé bitumineux.

Mesure 16b : Franchissement de la Birse Sud pour les cycles et piétons, liaison ZARD – Courrendlin

L'itinéraire existant entre Courrendlin et la ZARD passe par la route cantonale et l'échangeur de l'A16. La passerelle à aménager le long de l'autoroute permettra un accès direct et protégé :

- > Nouvelle liaison longueur 0.8 km comprenant la construction d'une passerelle sur La Birse.
- > Type de revêtement : enrobé bitumineux.

Mesure 19 : Accès Est à la ZARD pour les cycles et piétons depuis le centre de Courroux

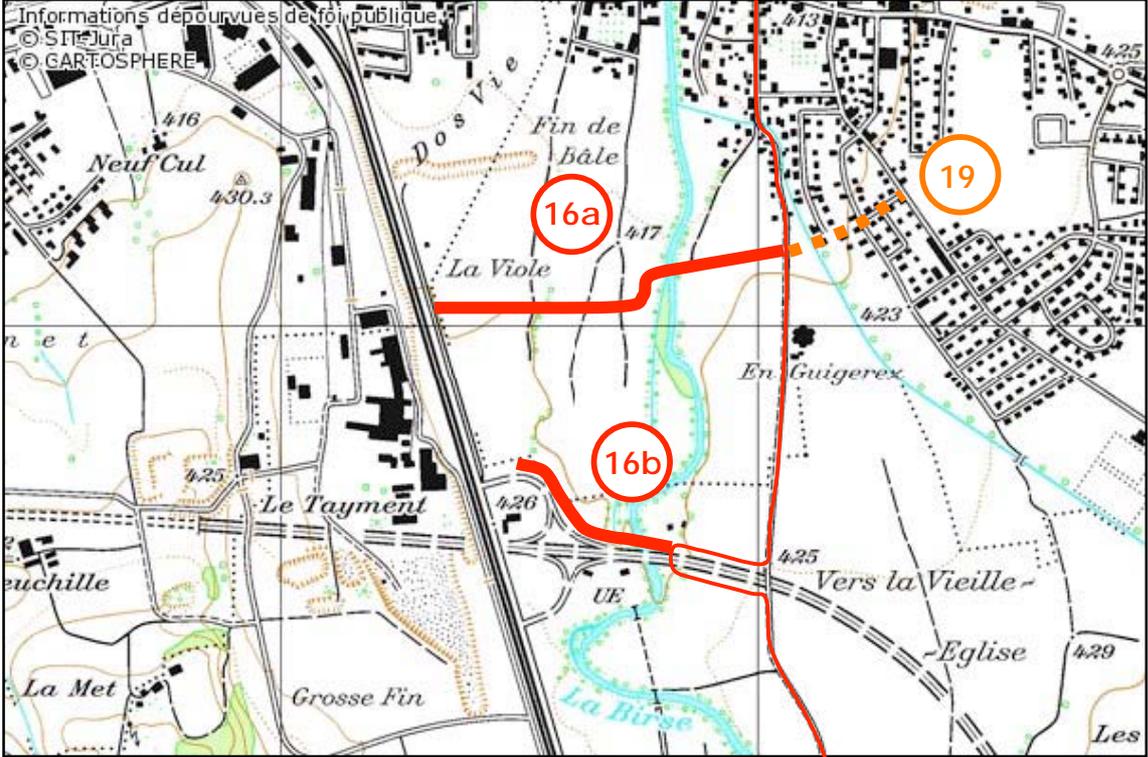
Le nouveau tronçon à aménager à l'intérieur du quartier de villas permettra de raccorder la passerelle Nord (mesure 16a) aux itinéraires cyclables régionaux en direction de l'Est (liaison directe entre la rue de Bellevie à Courroux et la route communale Courrendlin – Courroux), en évitant le détour par le réseau existant (gain d'environ 800 m de trajet) :

- > Nouvelle liaison longueur 0.25 km.
- > Type de revêtement : enrobé bitumineux.

EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Complément du réseau cyclable régional améliorant la sécurité et la continuité du réseau cyclable destiné aux déplacements professionnels (ZARD).
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	---
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité des cyclistes.
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens professionnels.

Mesures 16a/b et 19 : localisation des accès cyclables à la ZARD depuis Courroux



Fiche INF 7	Date de mise à jour 3.12.2007		
Type de mesure	N° de mesure	Horizon	Priorité
Aménagement des itinéraires cyclables	10	2011-2014	A
	21	2015-2018	B
	23	2008-2009	
	25	2009-2010	
	27	2011-2014	A
	30	2008	
	39	2015-2018	B
	48	2011-2014	A

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Réalisation du réseau des itinéraires cyclables régionaux ainsi que des accès complémentaires aux zones d'activités, commerciales et aux écoles.

ESTIMATION DES COÛTS

2.3 mio CHF (investissement), dont :

- Mesure 10 : 0.3 mio CHF
- Mesure 21 : 0.3 mio CHF
- Mesure 23 : (0.6 mio CHF)
- Mesure 25 : (0.5 mio CHF)
- Mesure 27 : 0.5 mio CHF
- Mesure 30 : (0.3 mio CHF)
- Mesure 39 : 0.5 mio CHF
- Mesure 48 : 0.7 mio CHF

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Canton : 1.65 mio CHF
Communes : 0.65 mio CHF

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Mesures 23, 25 et 30 : projet de réalisation
Mesures 24 et 48 : études de faisabilité
Mesures 10, 21, 27, 39 : avant-projet

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal, fiche 2.07
Plan directeur sectoriel des itinéraires cyclables PSIC
Plans directeurs des communes

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Mesure 10 : Delémont – Soyhières (itinéraire sur rive droite de la Birse)

- > Aménagement d'un itinéraire cyclable et d'un chemin de randonnée pédestre (selon PSIC).
- > Long. 2'400 m. Réaménagement des chemins existants. Type de revêtement : groise.



Mesure 21 : Courroux – Vicques (itinéraire par Bellevie)

- > Aménagement d'un itinéraire cyclable et d'un chemin de randonnée pédestre (selon PSIC).
- > Long. 2'900 m. Nouvel itinéraire de 700 m de long. Type de revêtements : enrobé bitumineux et groise stabilisée (chemins du remaniement parcellaire).
- > Mesures de sécurité à mettre en place dans le quartier de Bellevie à Courroux.



Mesure 23 : Vicques (Recolaine) – Courchapoix (itinéraire cyclable parallèle à la route cantonale 250.2)

- > Aménagement d'un itinéraire / d'une piste cyclable à vocation scolaire (selon PSIC).
- > Long. 1'650 m. Nouveau tracé en parallèle à la route cantonale. Type de revêtement : enrobé bitumineux.



Mesure 25 : Courrendlin (accès centre commercial, passerelle sur la Birse)

- > Nouvelle liaison cyclable et piétonne entre le centre commercial et les zones d'habitation située à l'Est de la Birse (nouvelle passerelle, itinéraire sécurisé dans le périmètre du centre commercial).
- > Long. 500 m. Nouveau tracé d'env. 250 m. Type de revêtement : enrobé bitumineux.



Mesure 27 : Courrendlin – Châtillon (itinéraire cyclable, parallèle à la route communale)

- > Aménagement d'un itinéraire / d'une piste cyclable à vocation scolaire (selon PSIC).
- > Long. 2'300 m. Nouvel itinéraire de 1'300 m placé en parallèle de la route communale. Type de revêtement : enrobé bitumineux (nouvel itinéraire).



Mesure 30 : Courtételle – Courfaivre (itinéraire cyclable au Sud de la voie CFF)

- > Aménagement d'un itinéraire cyclable et d'un chemin de randonnée pédestre (selon PSIC).
- > Long. 1'350 m. Réaménagement du chemin de dessert agricole existant (parallèle à la voie CFF) sur 1'100 m. réalisé à fin 2006). Nouvel itinéraire au Nord de La Sorne (long. 250 m) avec nouvelle passerelle en bois.
- > Type de revêtement : enrobé bitumineux.



Mesure 39 : Delémont – Communance (itinéraire cyclable sur route communale, accès à la zone industrielle)

- > Amélioration de la sécurité des cycles entre la gare et la zone industrielle (selon PSIC).
- > Long. 1'000 m. Aménagement de la chaussée de la rue de la Communance.



Mesure 48 : Courtételle – Châtillon (itinéraire cyclable parallèle à la route communale)

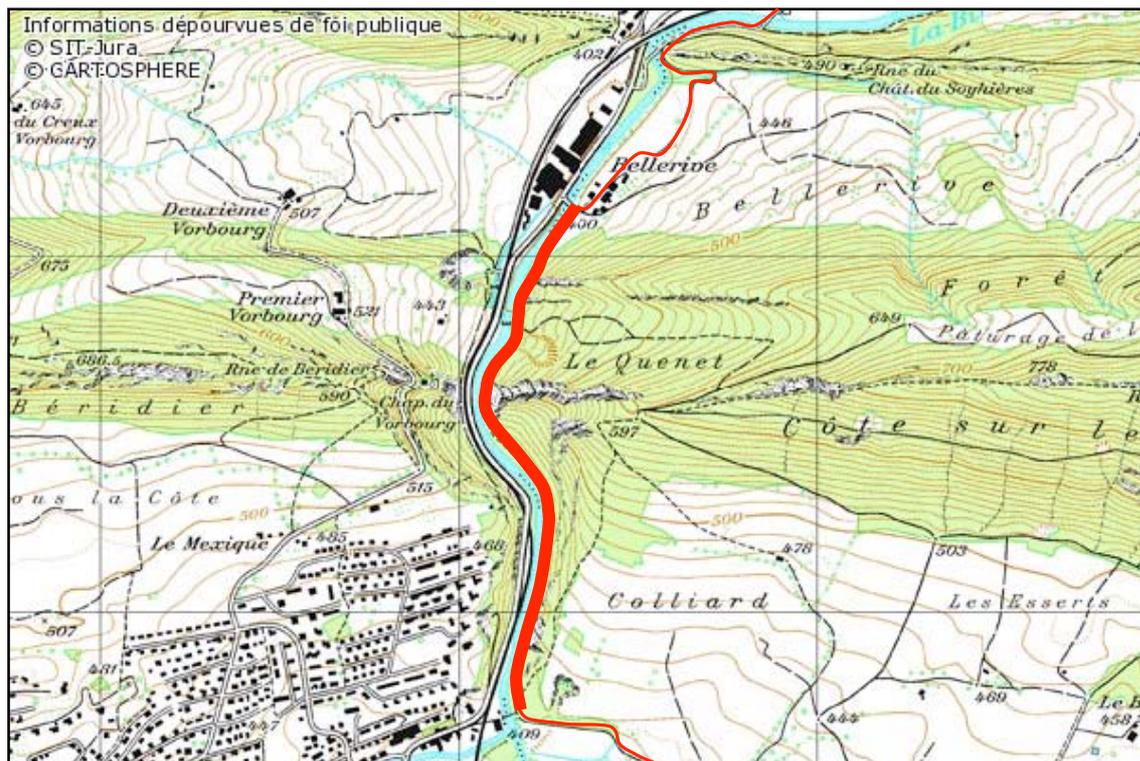
- > Amélioration de la sécurité de l'itinéraire cyclable destinée aux activités de loisirs et à l'utilisation des installations sportives intercommunales (danger lié à la visibilité et à la vitesse des voitures).
- > Long. 2'000 m. Mesure de réduction de vitesse, modération de trafic, partiellement nouveau tracé en parallèle de la route communale actuelle.
- > Type de revêtement : enrobé bitumineux.



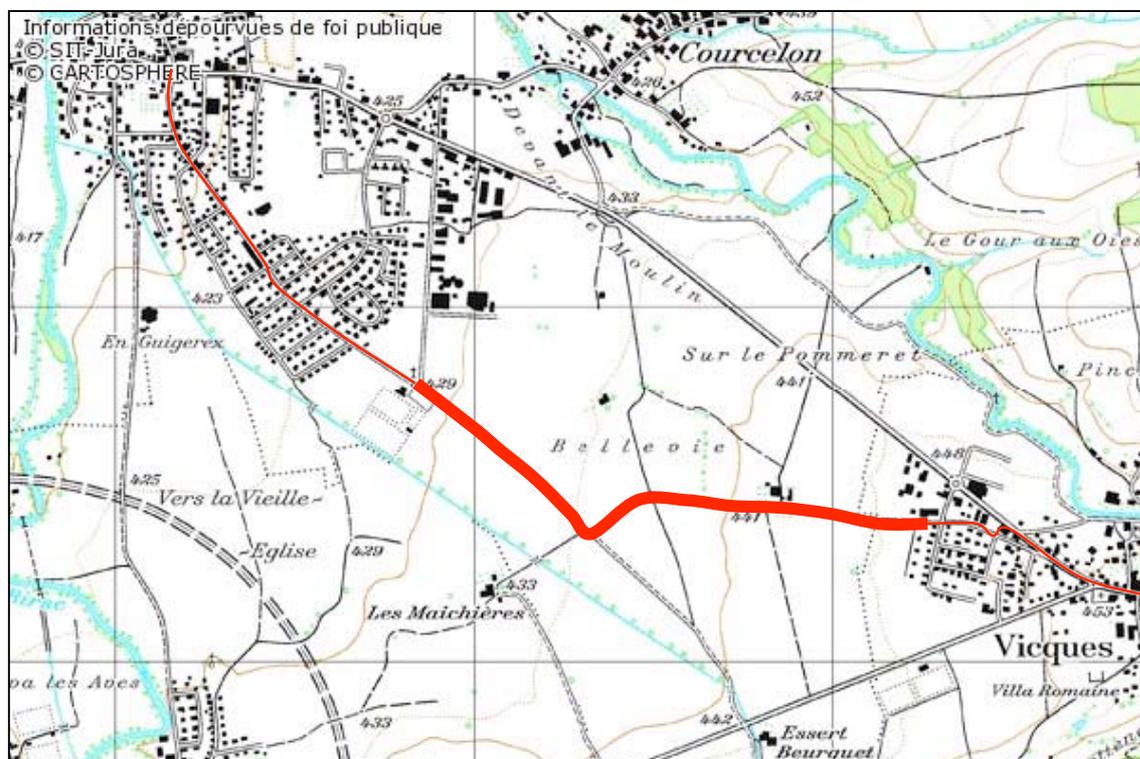
EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Complément du réseau cyclable cantonal et communal. Amélioration de la sécurité, de la continuité et de l'attractivité des mobilités douces.
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	Mise en valeur de l'environnement proche des secteurs urbanisés.
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Sécurisation des déplacements en vélo. Sécurisation du passage des voies CFF entre Courtételle et Courfaivre.
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens, scolaires, liés aux activités professionnelles, sportives et commerciales.

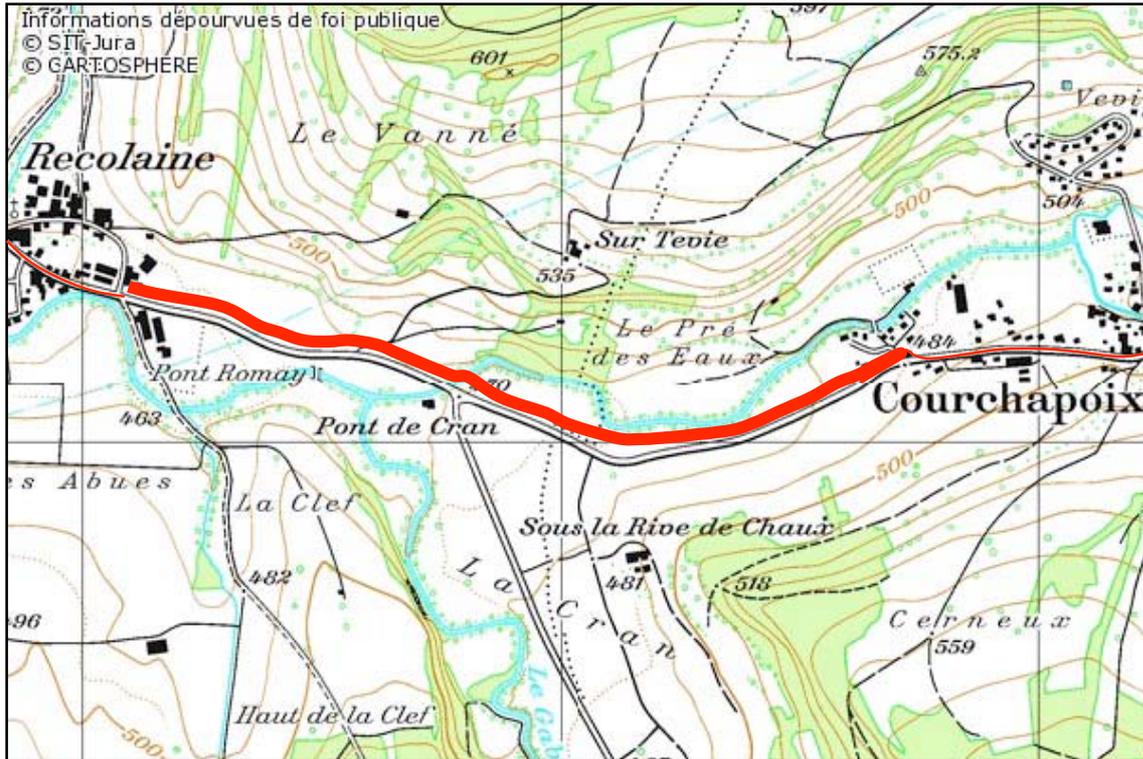
Mesure 10 : Delémont – Soyières, itinéraire sur rive droite de la Birse



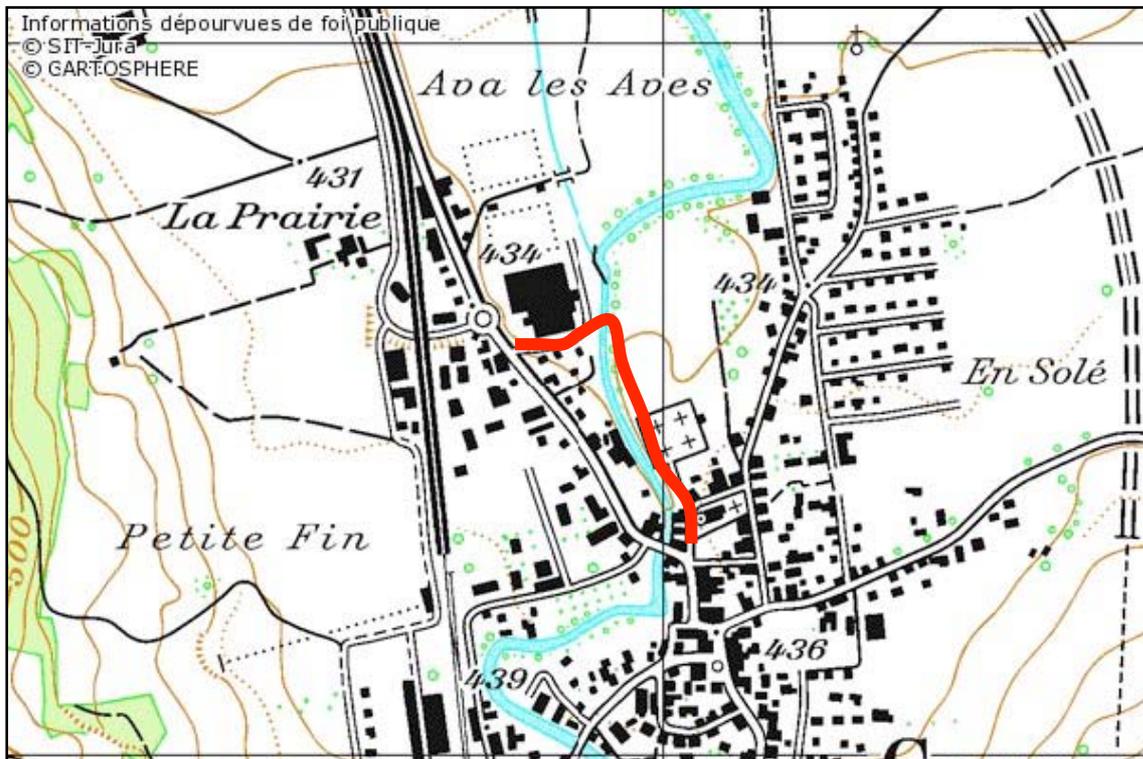
Mesure 21 : Courroux – Vicques, itinéraire cyclable par Bellevie



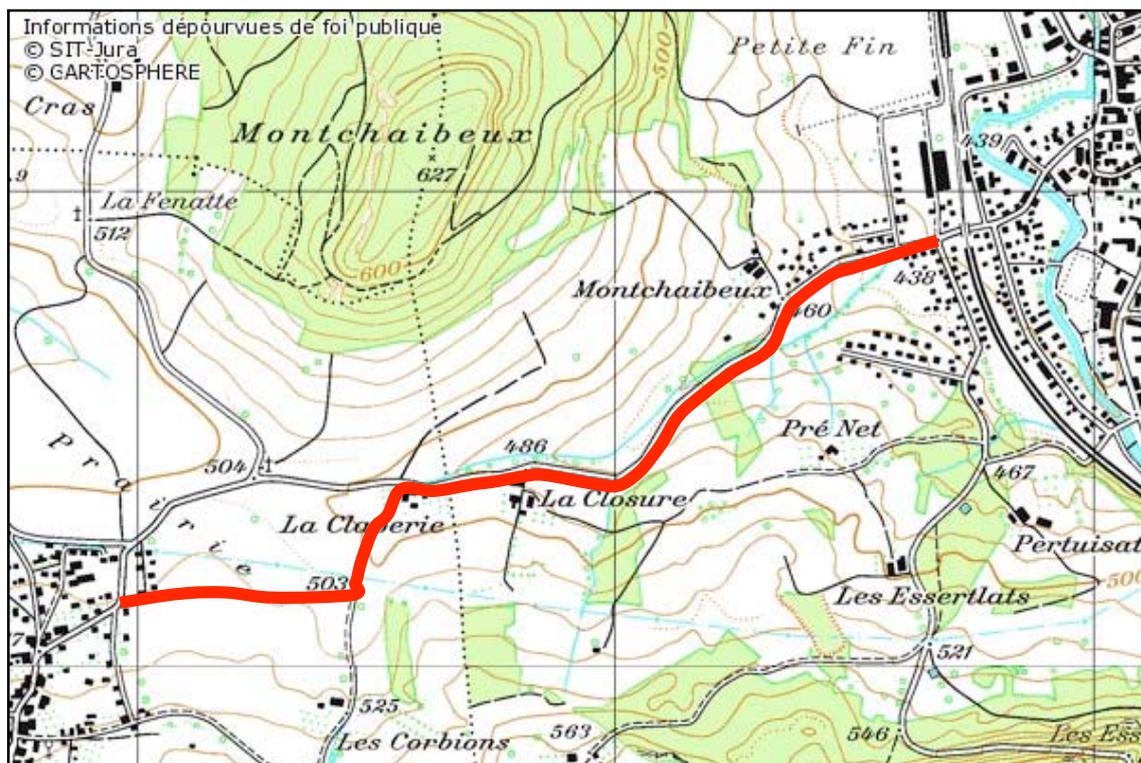
Mesure 23 : Vicques (Recolaine) – Courchapoix, itinéraire cyclable parallèle à la route cantonale 250.2



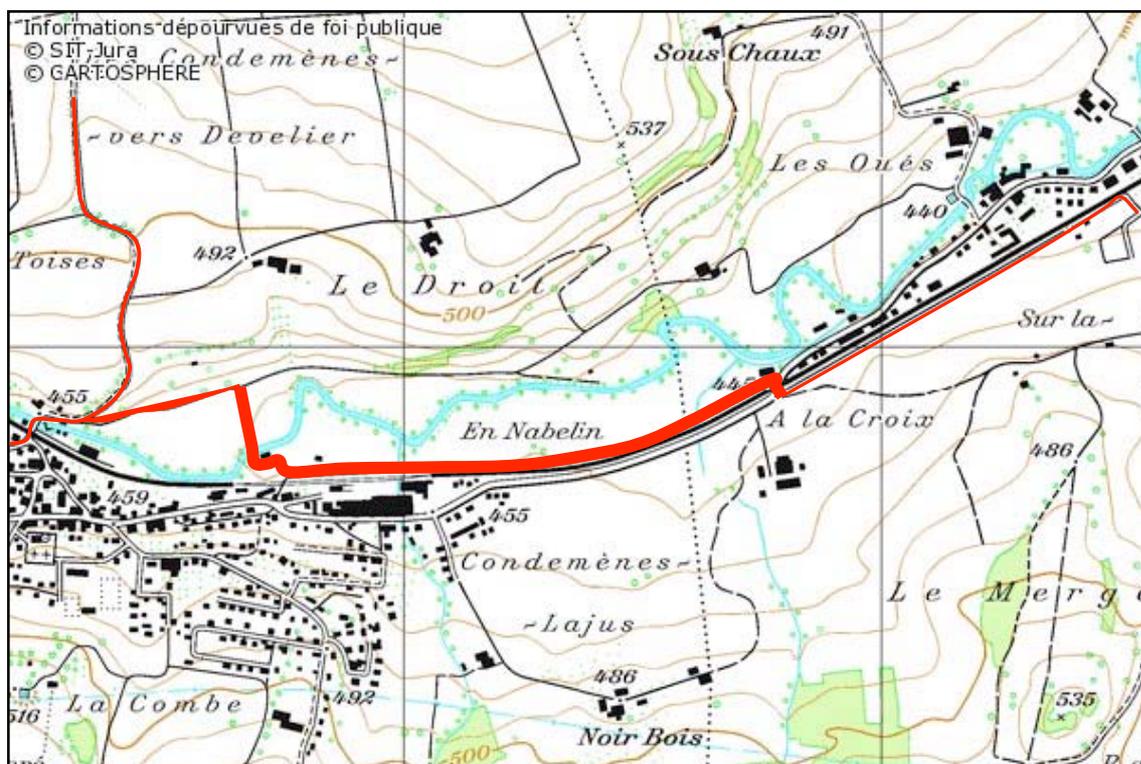
Mesure 25 : Courrendlin, accès centre commercial, passerelle sur la Birse



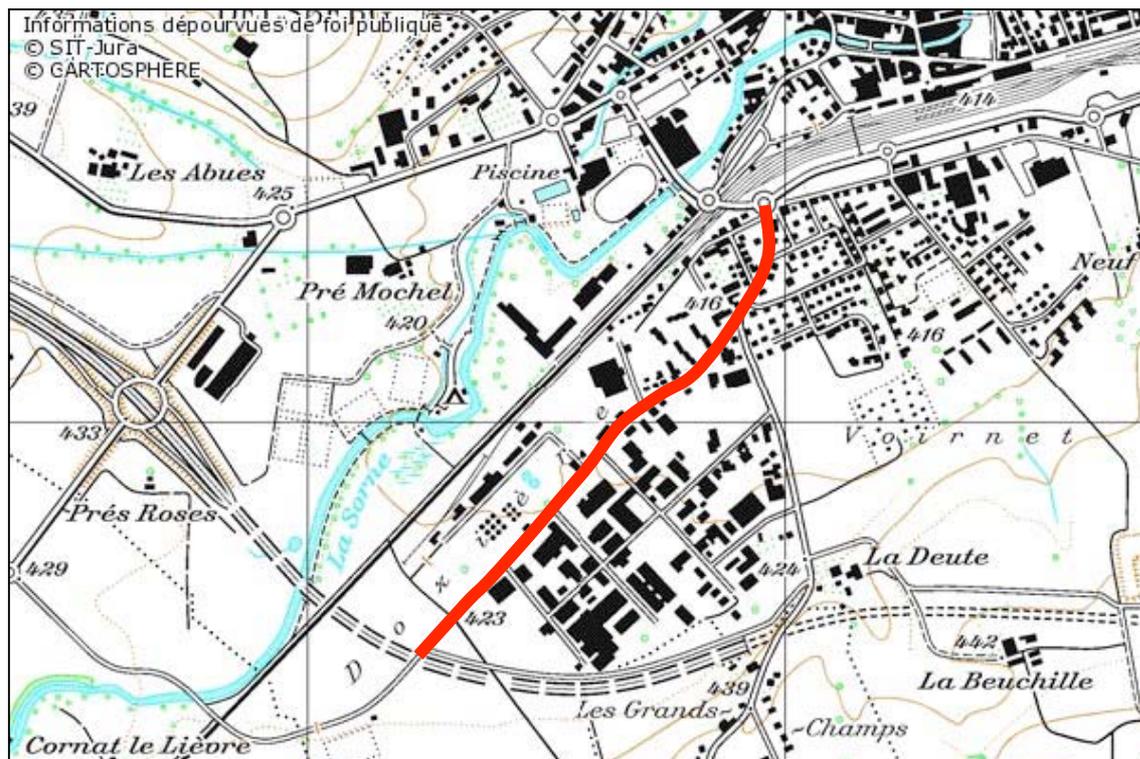
Mesure 27 : Courrendlin – Châtillon, itinéraire cyclable, parallèle à la route communale



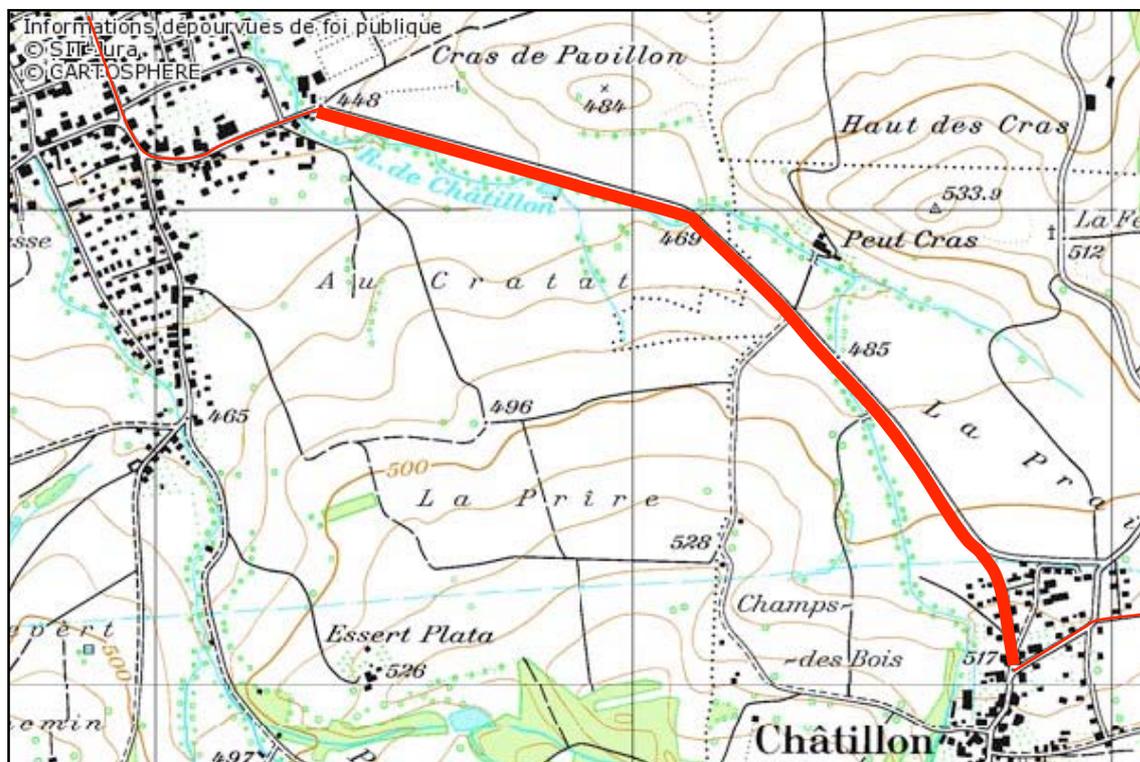
Mesure 30 : Courtételle – Courfaivre, itinéraire cyclable au Sud de la voie CFF



Mesure 39 : Delémont – Communance, itinéraire cyclable sur route communale, accès à la zone industrielle



Mesure 48 : Courtételle – Châtillon, itinéraire cyclable parallèle à la route communale



Fiche INF 8	Date de mise à jour	3.12.2007	
Type de mesure	N° de mesure	Horizon	Priorité
Aménagement d'un itinéraire cyclable et piétonnier en site propre	36a	2011-2014	A
	36b	2011-2014	A

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Aménagement d'un itinéraire mobilités douces continu et sécurisé à destination de la zone de sports et de loisirs à l'Ouest de Delémont par les Vies-Ste-Catherine et réalisation d'un nouvel accès TIM aux Prés Roses (centre de compostage notamment).

ESTIMATION DES COÛTS

1.5 mio CHF (investissement), dont:
 Mesure 36a : 0.5 mio CHF (Vies-Ste-Catherine)
 Mesure 36b : 1 mio CHF (nouvel accès Prés Roses)

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Mesure 36a : Canton et Ville de Delémont (répartition à définir)
 Mesure 36b : Ville de Delémont : 1 mio (100 %)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Etudes préliminaires et avant-projet disponibles

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal, fiches 2.07 et 2.08
 Plan directeur sectoriel des itinéraires cyclables
 Plan directeur communal de la Ville de Delémont

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

L'accessibilité actuelle à la zone de sports et de loisirs de Delémont et de l'agglomération (vocation régionale) pose de graves problèmes de sécurité, en raison de l'étroitesse du chemin, de son mauvais état et des conflits liés aux différents usagers (piétons et cyclistes en particulier). La mesure contribue également à la création d'un itinéraire cyclable et piétonnier attractif, continu, sécurisé et confortable depuis le centre de Delémont à destination des communes sis à l'Est de l'agglomération.

Mesure 36a : réaménagement complet des Vies-Ste-Catherine en itinéraire réservé aux piétons et aux cyclistes, afin d'améliorer l'accessibilité aux terrains de football, au camping et à toutes les activités de loisirs qui leur sont liées .



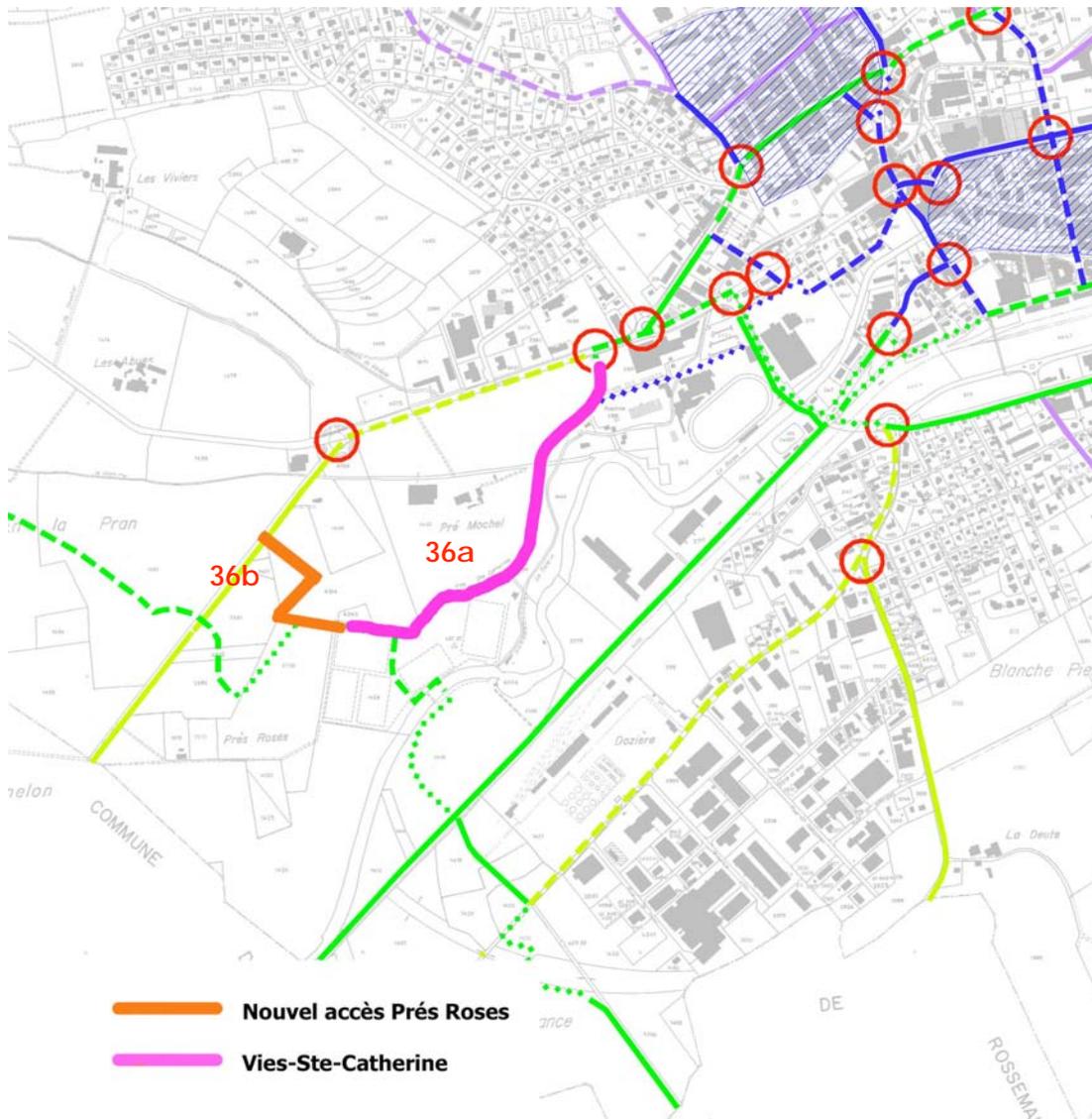
Mesure 36b : aménagement d'un nouvel accès TIM depuis la route de Courtételle, afin de délester les Vies-Ste-Catherine.



EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Amélioration de l'accessibilité pour toutes les formes de mobilité douce à destination de la zone de sports et de loisirs et des communes sises à l'Est de l'agglomération.
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	---
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Sécurisation d'un itinéraire qui pose de graves problèmes de sécurité pour les piétons et les cyclistes.
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue de toutes les formes de mobilité douce.

Mesures 36a et 36b : PROJET DE REAFFECTATION DES VIES-STE-CATHERINE EN LIAISON PIETONNE ET CYCLABLE



Fiche INF 9	Date de mise à jour 3.12.2007		
Type de mesure	N° de mesure	Horizon	Priorité
Réaménagement des centres de localité des communes en périphérie de Delémont	11 Soyhières	2011-2014	A
	20 Courroux	2011-2014	A
	22 Vicques	2011-2014	A
	26a/b Courrendlin	2015-2018	B
	28 Châtillon	2015-2018	B
	29a Courtételle	2010	
	29b Courtételle	2011-2014	A
	31 Develier	2011-2014	A
	47 Rossemaison	2015-2018	B

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Réaménagement des traversées de localité en faveur de l'attractivité et de la sécurité des mobilités douces ainsi que de l'avancement et du confort d'usage des transports publics.

ESTIMATION DES COÛTS

21.6 mio CHF (investissement), dont

- Mesure 11 : 2.7 mio CHF
- Mesure 20 : 3 mio CHF
- Mesure 22 : 0.8 mio CHF
- Mesure 26a : 6.5 mio CHF
- Mesure 26b : 5.5 mio CHF
- Mesure 28 : 0.3 mio CHF
- Mesure 29a : (0.3 mio CHF)
- Mesure 29b : 0.2 mio CHF
- Mesure 31 : 0.6 mio CHF
- Mesure 47 : 2 mio CHF

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

- Traversées de localité en général : 40% commune / 60% canton
- Aménagement des portes d'entrée : 66% canton / 33% commune
- Aménagement divers pour piétons et cycles : 100% commune
- Mesure 26a/b en particulier : 75% canton / 25% commune

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

- Avant-projet disponible : 11, 20
- Etude préliminaire : 22, 26a/b, 28, 29a/b, 31, 47

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Plan directeur cantonal, fiches 1.12, 2.02, 2.03, 2.06, 2.07 et 2.08
- Plan directeur des routes (plan routier)
- Plan directeur sectoriel des itinéraires cyclables
- Plans directeurs et d'aménagement des communes

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Mesure 11 : (Soyhières), Route de France

Malgré des charges de trafic modestes (2'000 véh/j), la situation du village-rue et en pente posent des problèmes sérieux de sécurité, notamment pour le chemin de l'école et l'accès à la halte dont la remise en service fait l'objet de la mesure 49. Au-delà des problèmes de sécurité, le projet intègre un réaménagement complet de la traversée du village en faveur des mobilités douces :

- > Aménagement de portes d'entrée et réaménagement de la chaussée et des trottoirs en zone 20, du parking public et de la place de l'école, aménagements divers (éclairage, plantations, abris vélos, arrêts bus, etc.).



Mesure 20 : (Courroux), Route cantonale 250.2

Située à la porte Est de Delémont, le village subit aujourd'hui des charges importantes (route cantonale : 13'000 véh/j) et en constante augmentation compte tenu du développement fort du Val Terbi, posant d'importants problèmes de sécurité et d'attractivité de la commune à proximité immédiate du centre de Delémont.

Le projet anticipe la réalisation d'un contournement dans le cadre du projet H18 (route nationale vers Bâle).

- > Aménagement de portes d'entrée et mesures de modération du trafic et bandes cyclables, réaménagement de la chaussée du centre du village en faveur des modes doux (zone 30, arrêts bus, abris vélos), modération et sécurisation dans les rues adjacentes et nouveaux cheminements piétonniers.



Le projet figure sur le site internet de la Commune. Il est actuellement en consultation.

Mesure 22 : (Vicques)

Mesure 31 : (Develier)

Mesure 47 : (Rossemaison)

Les villages subissent le trafic de transit en provenance des communes plus périphériques (5'600 véh/j à Vicques, 5'400 véh/j à Develier, 2'800 véh/j à Rossemaison), posant des problèmes significatifs en termes d'attractivité et de sécurité :

> Modération du trafic à l'entrée des villages et mesures ponctuelles de réaménagement de chaussées (élargissement de trottoirs, sécurisation pour piétons et cycles).

Mesure 26a et mesure 26b : (Courrendlin), Routes cantonales 6, 1565 et 1567

Le village subit aujourd'hui une charge de trafic importante (12'700 véh/j sur la RC 6 dont 10% poids-lourds, liaison Delémont – Bienne), réduisant très fortement l'attractivité du centre du village et posant des problèmes de sécurité grave (visibilité, accès aux écoles et aux transports publics). Après l'ouverture de l'A16 entre Delémont et Bienne prévue en 2016, les charges devraient se limiter au trafic local. Le projet saisit ainsi l'occasion d'un réaménagement complet de la traversée de la localité (tronçon Nord-Sud : 1'700m ; tronçon Est-Ouest : 1'400m) :

> Aménagement de portes d'entrée avec passage piétonnier sécurisé (rétrécissement, îlot central). Elargissement des trottoirs.

> Réorganisation des accès aux écoles et transports publics.

> Eclairage et signalisation des itinéraires cyclables et de randonnée pédestre.

Mesure 28 : (Châtillon), routes communales

Mesures modération du trafic (zone 30) et sécurisation des mobilités douces dans le centre du village, création d'espaces de rencontre, d'abris vélos, etc.).

Mesure 29a : (Courtételle), aménagement d'un rond-point

Mesure 29b : (Courtételle), aménagement de deux portes d'entrée sur la route cantonale H18

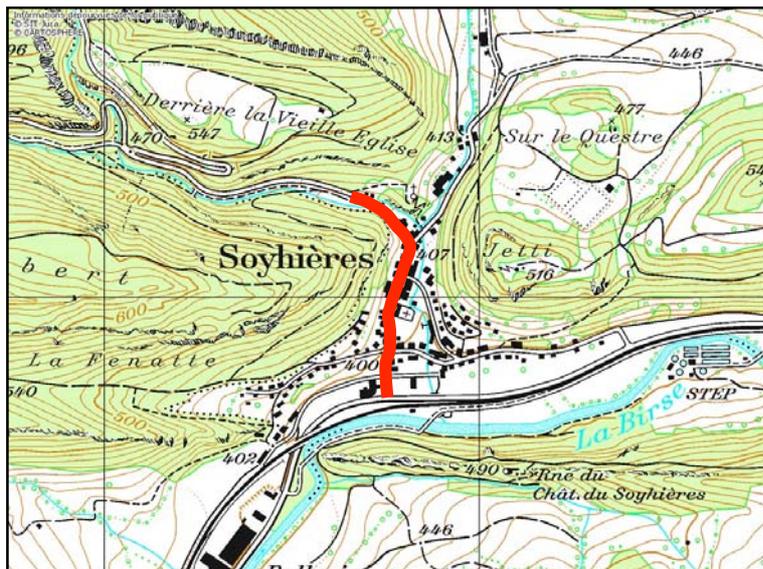
Suite à l'ouverture de l'A16 entre Delémont et Porrentruy, le trafic a fortement diminué dans le village (10'000 véh/j). Le projet prévoit l'adaptation de la route cantonale à la nouvelle situation (portes d'entrée et portes intérieures) et la sécurisation de l'accès au centre du village (carrefour avec passage à niveau) par un giratoire.



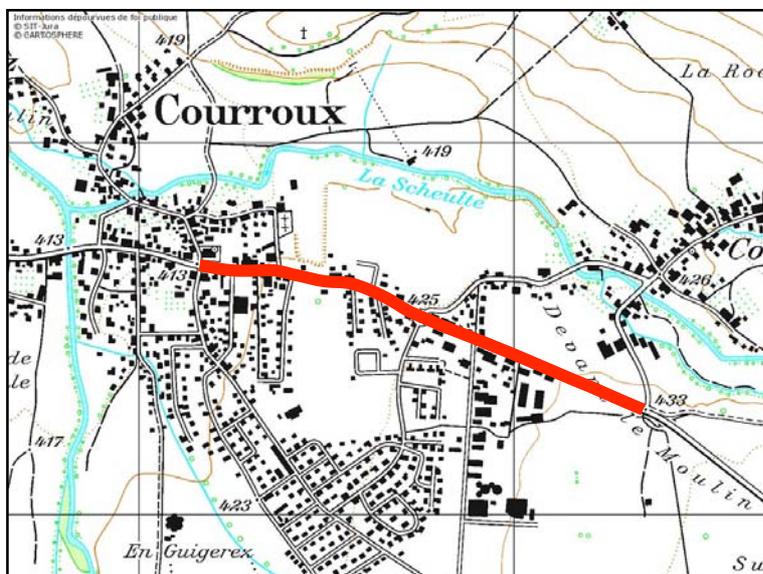
EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Amélioration de la sécurité, de la continuité et du confort des mobilités douces pour l'accès aux écoles, aux services de proximité et aux transports publics.
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	Amélioration de l'attractivité des centres des villages (densification et réhabilitation du bâti ancien, mise en valeur de l'espace public).
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Modération du trafic routier et sécurisation des déplacements à pied et en vélo.
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation aux déplacements à pied et en vélo à l'intérieur des localités, dissuasion du recours à la voiture, attractivité et sécurité de l'accès aux arrêts de bus.

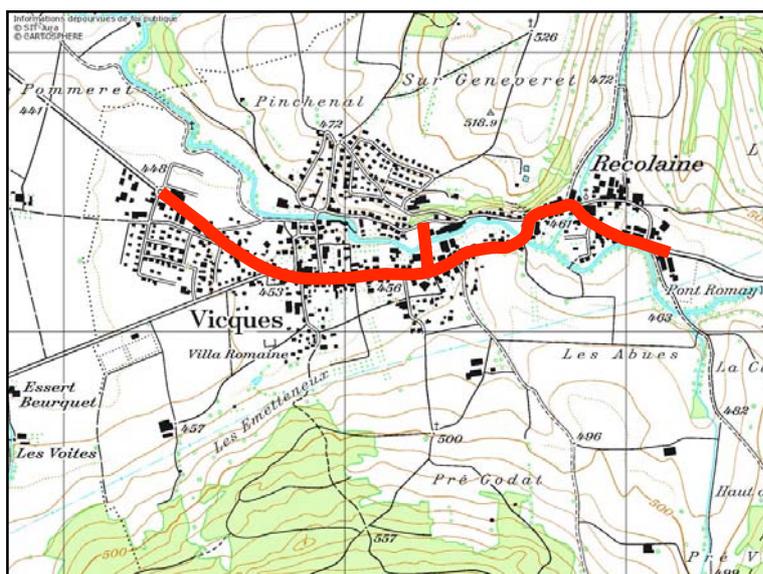
Mesure 11 : Soyhières, aménagement de la Route de France



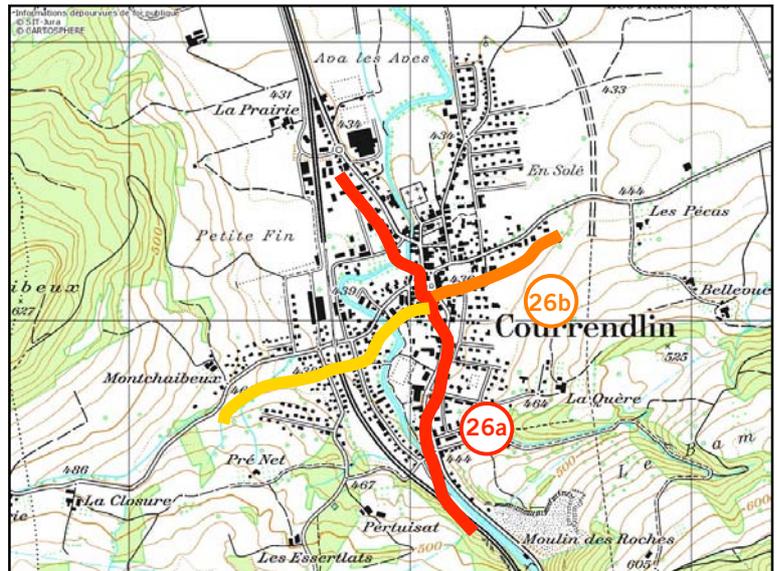
Mesure 20 : Courroux, aménagement de la route cantonale 250.2



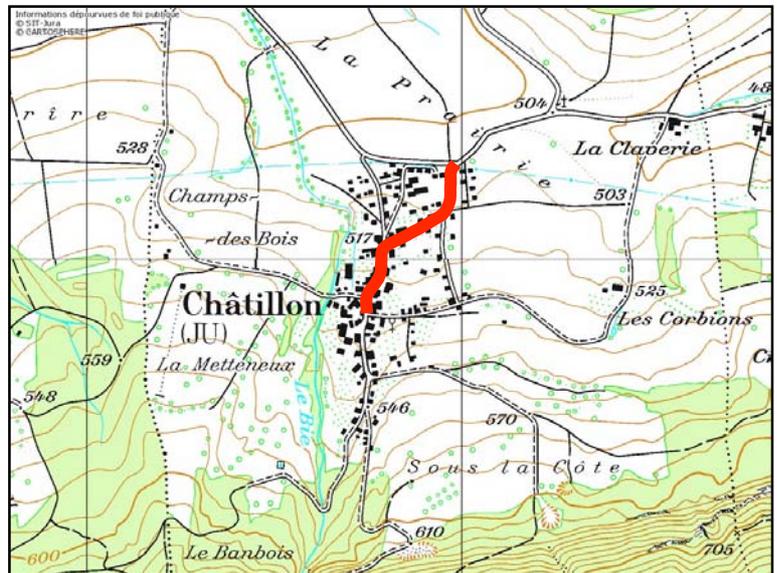
Mesure 20 : Vicques, aménagement de la route cantonale 250.2



**Mesure 26a/b : Courrendlin, Aménagements
RC 6, 1565 et 1567**



**Mesure 28 : Châtillon, mesures de modération
de trafic**



Fiche INF 10	Date de mise à jour	3.12.2007	
Type de mesure	Mesures concernées	Horizon	Priorité
Aménagements routiers d'accès à la zone d'activités	34	2015-2018	B
Assainissement du bruit routier	35	2008	
Sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers	40	2009-2010	

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Amélioration de l'accès Ouest à la zone d'activités de la "Communance" et création d'une route d'évitement du centre de Delémont.

ESTIMATION DES COÛTS

8 mio CHF (investissement), dont :
 Mesure 34 : 8 mio CHF
 Mesure 35 : (1.2 mio CHF)
 Mesure 40 : (0.2 mio CHF)

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Canton + Ville de Delémont : 8 mio CHF
 OFROU : env. 0.5 mio CHF (participation aux mesures n° 34 et 40 au titre de l'assainissement selon OPB)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Mesure 34 : étude de faisabilité
 Mesure 35 : exécution en cours
 Mesure 40 : projet en phase réalisation

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal, fiches 2.06 et 2.07
 Plan directeur sectoriel des itinéraires cyclables
 Plans directeurs communaux de Delémont et Courtételle

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Mesure 34 : Aménagement d'une nouvelle liaison destinée à relier la zone d'activités de la "Communance" au réseau routier cantonal (RC18) et national (A16)

L'accès à la zone d'activités par le centre ville pose des graves problèmes de sécurité (piétons et cyclistes) et de nuisances dans les quartiers habités et mixtes (bruit). Dans le cadre de la construction de l'A16, une piste de chantier a été aménagée avec un passage à niveau des voies CFF et servira de desserte de la zone d'activités dès 2008. La fermeture très fréquente du passage à niveau CFF pénalise fortement l'attractivité de cette liaison.



L'aménagement d'un nouvel accès directe depuis la jonction autoroutière de Delémont Ouest permettra ainsi le délestage de la rue de la Communance et des rues donnant accès au centre-ville du trafic, notamment des poids lourds, au profit des piétons et des cyclistes ainsi que des riverains (assainissement au titre de l'OPB).

- > Longueur du tracé à créer : 700 m, dont ouvrages de franchissement de la voie CFF et de La Sorne (charges estimées : 7'000 véh/j dont 10% de poids lourds).

Mesure 35 : Aménagement de l'itinéraire cyclable et piétons reliant Delémont à Courtételle

- > Aménagement d'un nouvel itinéraire au Sud de la voie CFF complétant l'itinéraire de Delémont à Courtételle et desservant la zone d'activités de Delémont "Communance".
- > Sécurisation du secteur présentant des problèmes de sécurité pour les utilisateurs (en particulier les écoliers) par une traversée de la route d'accès à la zone d'activités en dénivelée (4'000 véh/j dont 10% de poids lourds).
- > Longueur du nouvel aménagement : 500 m, dont un passage inférieur de 70 m de long.



Mesure 40 : Aménagement d'une route de contournement au Sud de la zone d'activités de la "Communance"

Mesure complémentaire à la mesure 34, permettant de canaliser le trafic individuel motorisé sur les axes destinés au transit, en particulier en direction de la Route de distribution urbaine (RDU) et de la sortie autoroutière Delémont Ouest (A16) en évitant la rue de la Communance et les rues donnant accès au centre-ville :

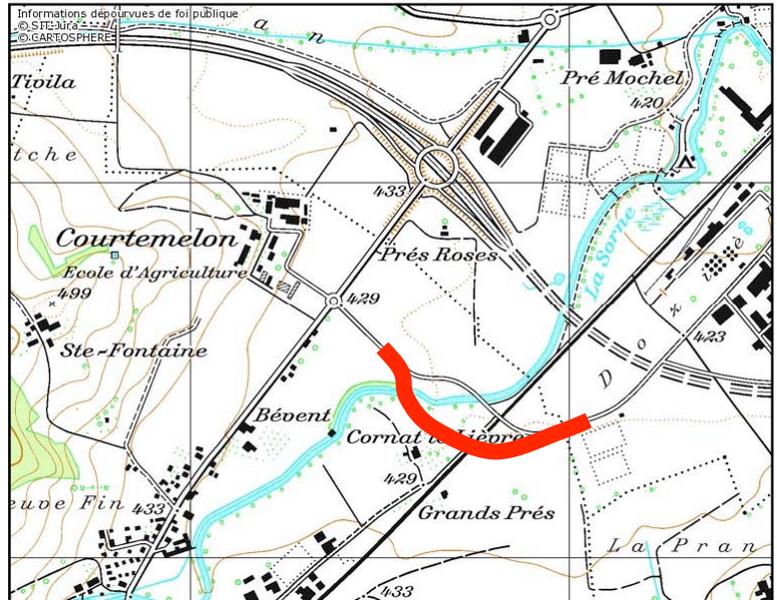
- > Amélioration du confort et de la sécurité des piétons et des cyclistes,
- > Assainissement au titre de l'OPB dans les quartiers d'habitat et mixtes du centre ville,
- > Aménagement d'une ancienne piste de chantier A16, long. : 1'000 m (charges estimées à 4'000 véh/j dont 10% de poids lourds).



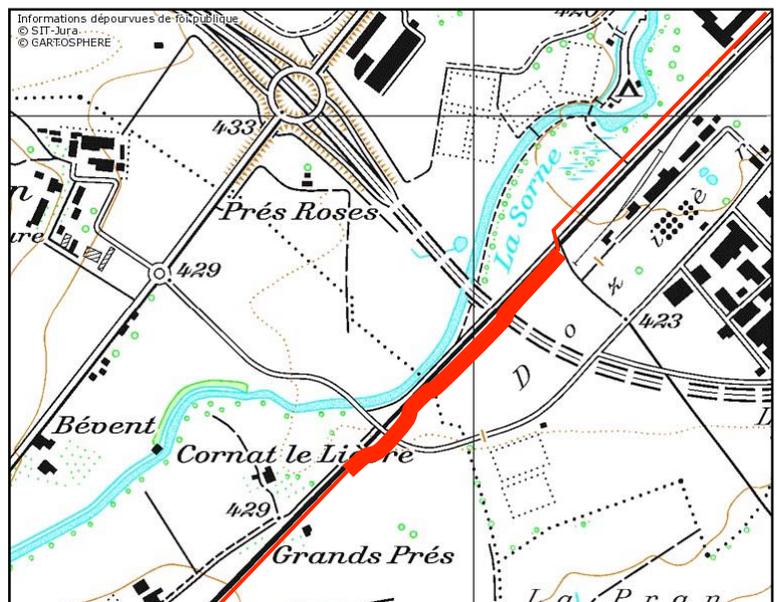
EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Amélioration de l'accessibilité TIM de la principale zone d'activités de l'agglomération en évitant la traversée du centre ville. Sécurisation des déplacements à pied et en vélo.
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	Accroissement de l'attractivité des terrains disponibles (zones d'habitat dans le centre ville, zone d'activités avec bonne desserte par les transports publics, friches urbaines) offrant des potentialités de développement très intéressantes.
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité et du confort de toutes les formes de mobilité douce (cyclistes en particulier).
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue de toutes les formes de mobilité douce depuis les communes de l'agglomération à destination de la zone d'activités.

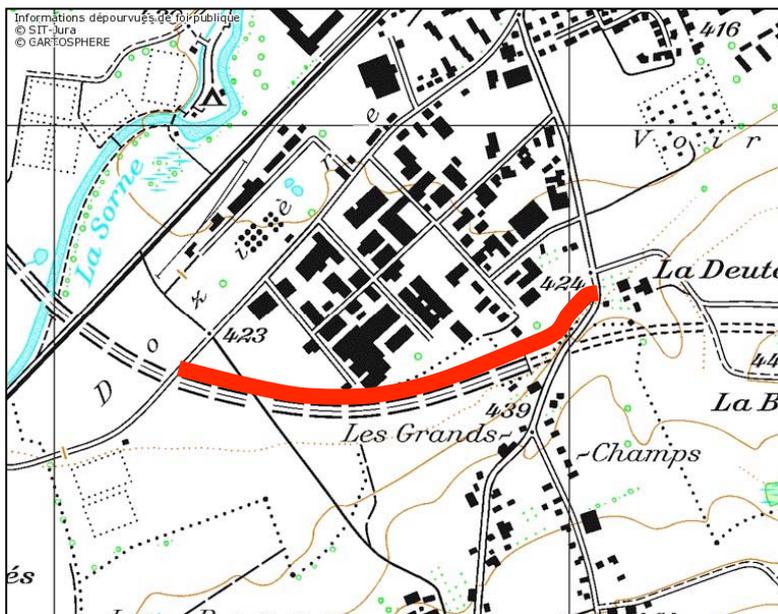
Mesure 34 : Aménagement d'une nouvelle liaison destinée à relier la zone d'activité de la "Communance" au réseau routier cantonal (RC18) et national (A16)



Mesure 35 : Aménagement de l'itinéraire cyclable et piétons reliant Delémont à Courtételle



Mesure 40 : Aménagement d'une route de contournement au Sud de la zone d'activités de la "Communance"



Fiche INF 11	Date de mise à jour	3.12.2007	
Type de mesure	N° de mesure	Horizon	Priorité
Aménagement et réouverture de points d'arrêts CFF	41	2015-2018	B
	42	2019-2022	C
	43	2011-2014	A

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Réouverture de l'arrêt CFF de Soyhières.
 Aménagement de nouveaux arrêts CFF dans la zone d'activités de la Communance et la ZARD.

ESTIMATION DES COÛTS

5,4 mio CHF (investissement), dont :
 Mesure 41 : 3.5 mio CHF
 Mesure 42 : à définir
 Mesure 43 : 1.9 mio CHF

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Canton, CFF, communes : répartition à définir
 Mesure 43 en particulier :
 - CFF : 20% ou plus
 - Confédération (LHand) : 100'000.-

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Etude préliminaire disponible pour la mesure 43
 Etude d'opportunité et de faisabilité à lancer pour les mesures 41 et 42

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal, fiches 1.06.1, 2.02, 2.03
 Motion No 829 "Soyhières pour demain" (Pascal Prince), acceptée par le Gouvernement sous forme de postulat.

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Mesures 41 : Création du point d'arrêt à la Communance

Les secteurs pouvant être desservis par un nouvel arrêt sont ceux de la Communance (zone d'activités, zone d'habitation) et des établissements de formation situés de l'autre côté de la voie de chemin de fer.

- > Aménagement d'une nouvelle halte ferroviaire.
- > Construction d'un passage sous-voies avec accès aux quais (escalier, ascenseur ; cf. également mesure 14).

Mesure 42 : Création du point d'arrêt à la ZARD

Les secteurs pouvant être desservis par un nouvel arrêt sont ceux de la ZARD.

- > Aménagement d'une nouvelle halte ferroviaire.
- > Construction d'un passage sous-voies avec accès aux quais (escalier, ascenseur ; cf. également mesure 14).

Mesure 43 : Réouverture du point d'arrêt à Soyhières

Depuis l'introduction des nouvelles rames FLIRT (performances accrues en freinage/accélération, gain sur le temps de parcours entre Porrentruy, Delémont et Bâle) l'exploitation actuelle permet la remise en service de l'arrêt :

- > Remise en état du quai voyageurs et de l'espace d'attente aux standards RV05.
- > Remise en état des accès (rampe et sous-voie).



EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Amélioration de la desserte de l'agglomération avec le réseau ferroviaire existant (aménagement de nouveaux arrêts RER).
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	Attractivité des principales zones d'activités au centre de l'agglomération. Attractivité du centre de la commune de Soyhières pour l'habitat.
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	-
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Favorise le transfert modal en faveur de transports publics.

Fiche INF 12	Date de mise à jour	3.12.2007	
Type de mesure	N° de mesure	Horizon	Priorité
Amélioration de la desserte ferroviaire	44a	2011-2014	A
	44b	2015-2022	B/C

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Adaptation de la voie ferrée entre Glovelier - Courtételle et Delémont (y.c. passage à niveau) et modification de la gare de Delémont pour permettre la cadence 1/2h à l'aide du raccordement CJ à Delémont.

ESTIMATION DES COÛTS

4.63 mio CHF (investissement), dont :
 44a : 0.65 mio CHF
 44b : 3.98 mio CHF

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Canton(s), CFF/OFT, CJ:
 répartition à définir

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Etude préliminaire et avant-projets raccordement CJ à Delémont disponibles

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal, fiches 2.01, 2.02, 2.03
 Programme de législature 2007 – 2010 du Gouvernement jurassien
 Message GVT au Parlement jurassien pour la pose anticipée de traverses 3 selles dès 2008 (570'000.- pour 2008, décision du Parlement le 21.12.07)

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Aménagement voie CJ entre Glovelier - Courtételle et Delémont

Possibilité d'anticiper la pose de traverses compatibles avec un 3ème rail dans le cadre de renouvellements ordinaires de voies CFF, permettant à terme la circulation des rames CJ entre Glovelier et Delémont et la cadence 1/2 heure dans l'agglomération.

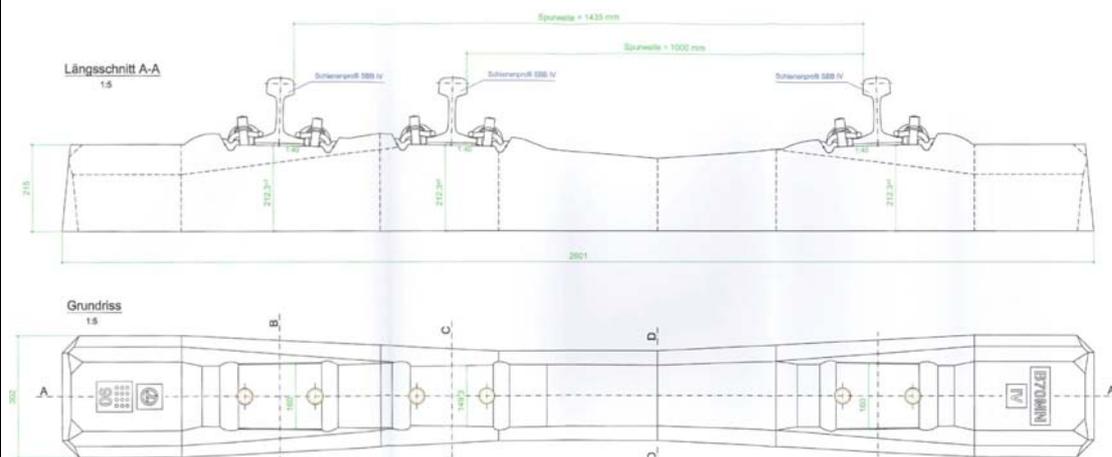
Mesure 44a : Aménagement voie CJ entre Courtételle et Delémont (y.c. PN Courtételle)

Aménagement de la voie Delémont – Courtételle ainsi qu'au droit du passage à niveau de Courtételle pour permettre la desserte à cadence 1/2h par la circulation des trains CJ en provenance des Franches-Montagnes ;

Surcoût pour la pose de traverses 3 selles par rapport au renouvellement de voies CFF planifiés :

- > Courfaivre-Bassecourt et Gare de Courtételle: 570'000.- en 2008.
- > Courtételle-Courfaivre: 380'000.- en 2011.
- > Delémont-Courtételle : 270'000.- en 2012.

Total : 650'000.-



Mesure 44b : Aménagement voie CJ entre Glovelier – Bassecourt et modification des infrastructures en gare de Delémont

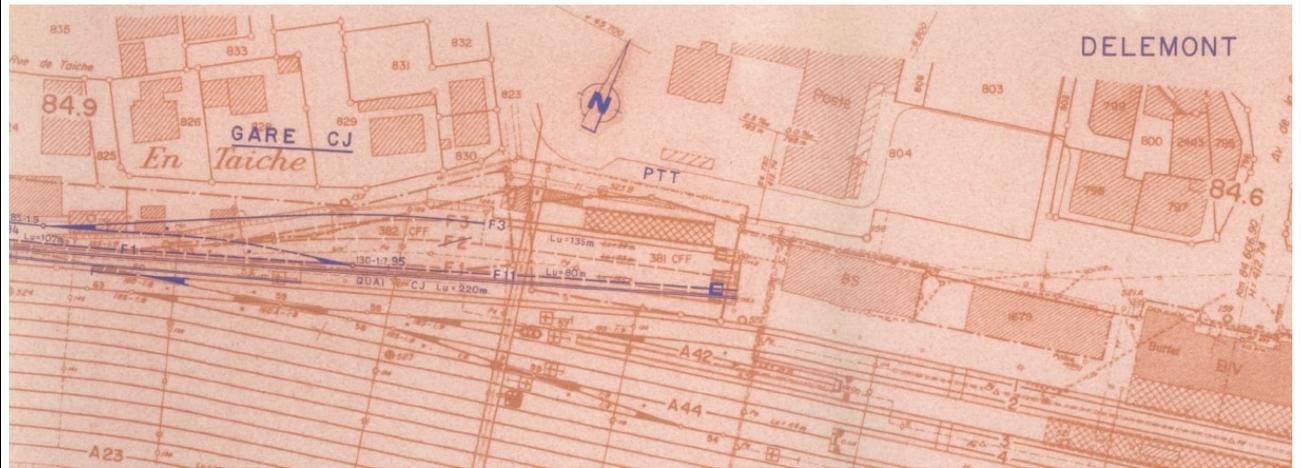
Surcoût pour la pose de traverses 3 selles par rapport au renouvellement de voies CFF planifiés :

> Glovelier-Bassecourt: 380'000.- en 2015-2020.

Finalisation du projet, y.c. aménagement quai en gare de Delémont:

- > Adaptation de la superstructure (env. 2'200'000.-).
- > Ligne de contact CFF/CJ à Delémont et installations de sécurité et câbles (900'000.-).
- > Modification des infrastructures à la gare de Delémont (génie civil): 500'000.- (aménagement de l'ancien quai postal de Delémont pour l'accueil des rames CJ sur voie métrique).

Total : 3'980'000.-



EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Densification de l'offre ferroviaire dans l'agglomération (cadence 1/2h).
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	---
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	---
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Favorise le transfert modal en faveur de transports publics.

Fiche INF 13	Date de mise à jour	3.12.2007	
Type de mesure	N° de mesure	Horizon	Priorité
Aménagements pour bus	7	2011-2014	A
	50	2011-2014	A
	51	2011-2014	A
	52	2011-2014	A

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Amélioration des conditions d'exploitation des lignes de bus de l'agglomération.

ESTIMATION DES COÛTS	PARTENAIRES
<p>0.8 mio CHF (investissement), dont :</p> <p>Mesure 7 : 0.1 mio CHF</p> <p>Mesure 50 : 0.2 mio CHF</p> <p>Mesure 51 : 0.2 mio CHF</p> <p>Mesure 52 : 0.3 mio CHF</p>	<p>Canton et communes : répartition à définir</p>
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	DOCUMENTS DE REFERENCE
<p>A évaluer par l'entreprise de transports exploitante</p>	<p>Plan directeur cantonal, fiches 2.02 et 2.03</p> <p>Projet des transports publics de l'agglomération de Delémont</p>

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE**Mesure 7 : Accélération ligne urbaine Gare-Hôpital**

Projet de liaison bus "Hôpital – Pastourelles – Palastre – Vieille Ville": amélioration du temps de parcours et de la stabilité de l'horaire (cadence 20 minutes) par l'aménagement d'une nouvelle route réservée au bus sur le parking de l'hôpital.

Gain attendu env. 1 minute indispensable à terme pour assurer les correspondances avec les transports publics régionaux et nationaux en gare de Delémont.

Mesures 50 : Rebroussement Montsevelier

Aménagement routier pour l'exploitation optimale des lignes Agglo 1 permettant le retournement en extrémité de ligne et ainsi la cadence 1/2h systématique des villages du Val Terbi (cf. carte).

Mesures 51 : Rebroussement Courrendlin/Rebeuvelier

Aménagement routier d'exploitation pour la ligne Agglo 2 et/ou 3 (retournement en extrémité de ligne ou courses partielles).

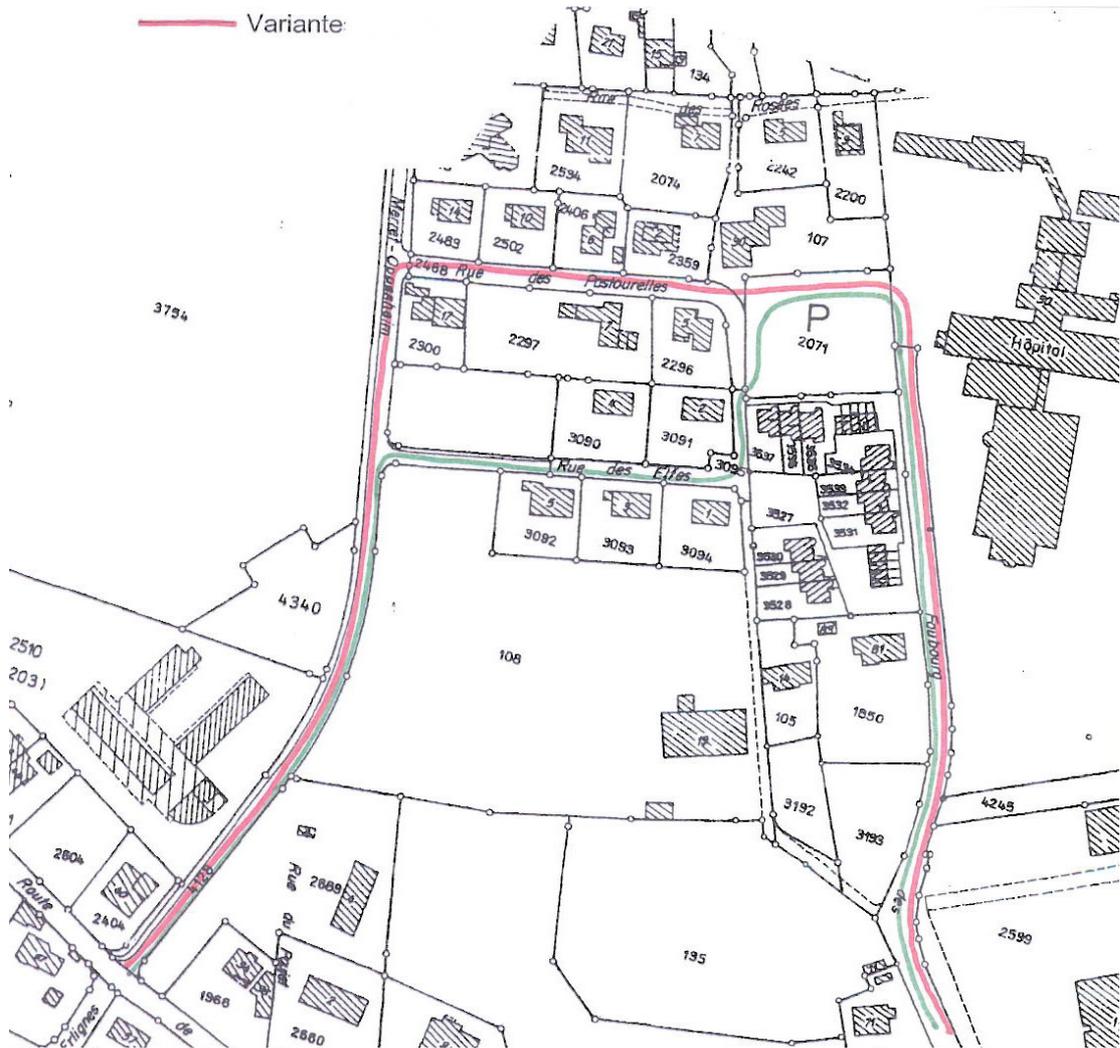
Mesures 52 : Raccordement directe transports publics ZARD – route cantonale

Aménagement d'une route de liaison directe de la ZARD avec la route cantonale pour améliorer la desserte par bus de la zone d'activités en évitant un rebroussement au milieu de la ligne Delémont – Courrendlin (cf. carte). Seul le passage du bus sera autorisé, un deuxième accès routier sur la route cantonale n'étant pas souhaité.

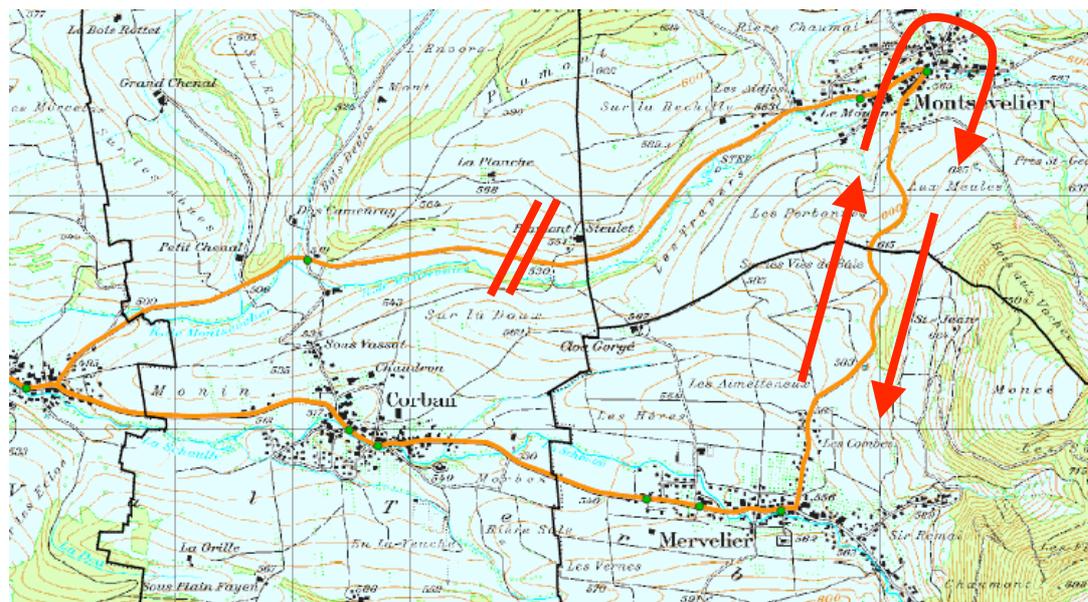
EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Optimisation de l'offre en transports publics. Attractivité accrue des bus dans les villages concernés (desserte systématique aller et retour).
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	---
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	---
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation des transports publics pour les déplacements quotidiens.

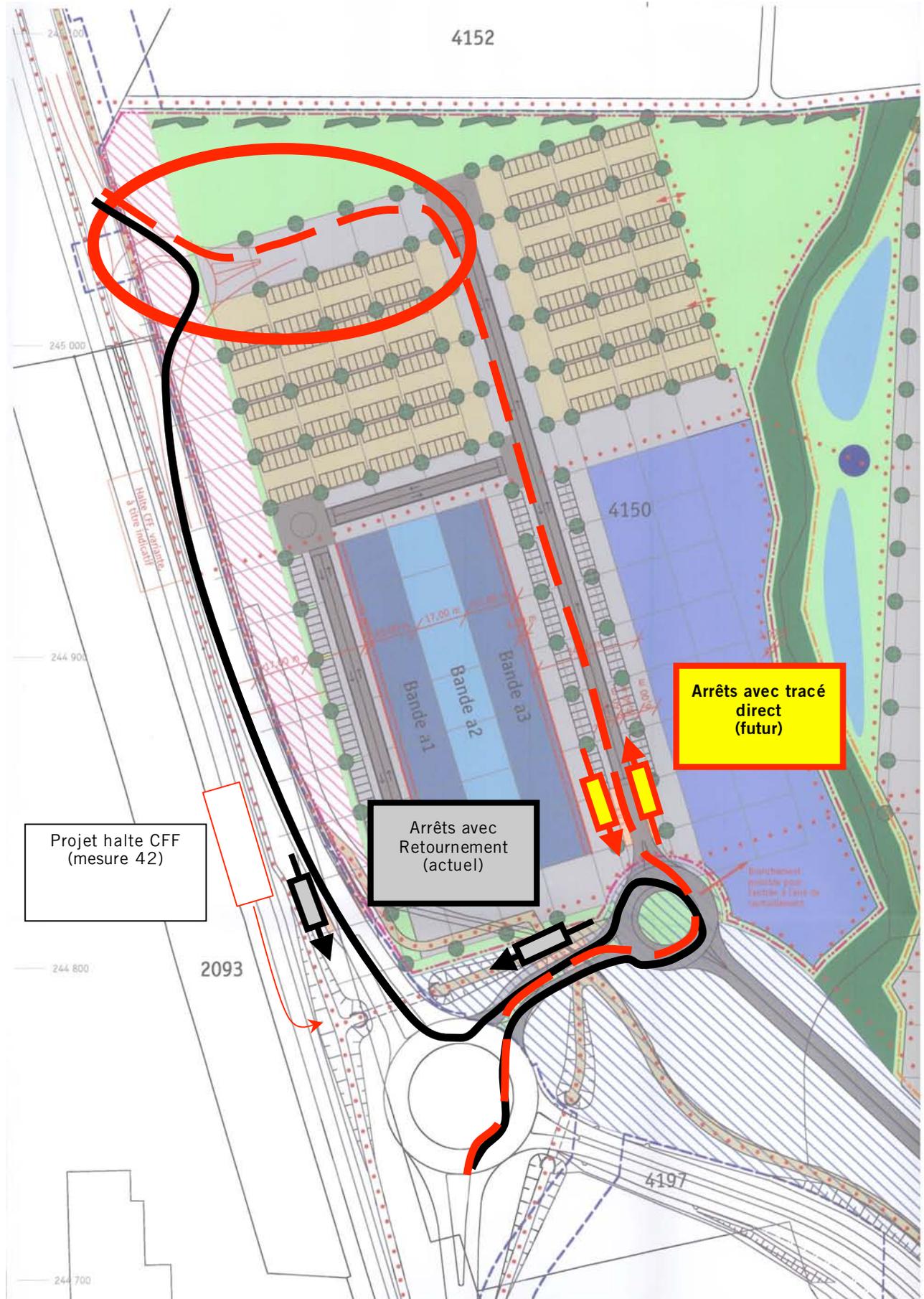
Mesure 7 : Accélération ligne urbaine Gare-Hôpital



Mesure 50 : Rebroussement de Montsevelier



Mesure 52 : Aménagement des raccordements des transports publics de la ZARD



Fiche INF 14	Date de mise à jour	3.12.2007	
Type de mesure	N° de mesure	Horizon	Priorité
Aménagements pour bus	53	2011-2014	A
	54	2009	

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Revalorisation et équipement des espaces d'attente et abris des transports d'agglomération et création de nouveaux arrêts de bus.

ESTIMATION DES COÛTS

2.0 mio CHF (investissement)

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Canton et communes : répartition à définir

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

A évaluer dans le cadre de l'appel d'offre pour l'exploitation de transports d'agglomération

DOCUMENTS DE REFERENCE

Projet d'agglomération Transports publics

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Mesures 53 : Réaménagement et équipement des arrêts de bus

Les arrêts de bus de l'agglomération sont actuellement caractérisés par:

- > des aménagements inexistantes (poteau seul) ou vétustes par manque d'entretien (propreté, éclairage, ...).
- > des aménagements disparates car ils sont de la responsabilité des communes desservies.

Des arrêts aux aménagements accueillants, reflétant l'identité de l'agglomération et au standard amélioré contribuent à l'augmentation de l'attractivité de l'offre en complément de la densification de l'offre envisagée (environ 40-60 arrêts concernés).

La revalorisation est envisagée conjointement avec un équipement contemporain: infos voyageurs (dynamique pour la gare routière de Delémont) et distributeurs de titres de transports aux principaux arrêts, év. distributeurs embarqués pour gain de performance sur les lignes (vitesse commerciale).



Mesures 54 : Aménagement de nouveaux arrêts de bus

Le projet des transports publics d'agglomération vise à optimiser la desserte avec les lignes existantes. En conséquence, de nouveaux arrêts sont à aménager pour améliorer la desserte des lignes de bus :

- > Sud voies.
- > St-Sébastien.
- > ZARD.
- > Viaduc A16.

EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Amélioration de la qualité, de l'accessibilité, sécurité et de l'attractivité des arrêts de transports publics et globale de l'offre de transports de l'agglomération.
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	-
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	-
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Favoriser le transfert modal en faveur de transports publics.

Fiche INF 15	Date de mise à jour	3.12.2007
Type de mesure	N° de mesure	Horizon
Passage dénivelé à Courtételle	56	2015-2018
		B

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Réaliser un passage dénivelé pour les autos sous la voie ferrée CFF et ultérieurement CJ

ESTIMATION DES COÛTS

4.0 mio CHF (investissement)

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Communes
Participation Canton à définir

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Esquisse sommaire. Etude d'avant-projet en 2008
Acquisitions foncières en cours

DOCUMENTS DE REFERENCE

Projet d'agglomération Transports publics

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE**Mesures 56 : Réalisation d'un passage dénivelé**

Le village de Courtételle est en très grande partie isolé du reste de la vallée de Delémont par la ligne de chemin de fer. Cette situation perturbe le trafic automobile, cyclable et piéton pour les personnes se rendant en dehors de la localité ou voulant passer de la partie Nord à la partie Sud et inversement.

La durée de fermeture des barrières est importante et particulièrement aux heures de pointes. Par exemple, elles sont baissées plusieurs minutes à 7h08, 7h15, 7h24, 7h33, 7h45, 7h50.

Durant ces périodes, les voitures sont stockées parfois sur plusieurs centaines de mètres et le carrefour devant la gare ne permet plus l'écoulement du trafic de transit Delémont – Bassecourt. Ces engorgements créent de l'insécurité pour les 2-roues.

L'aménagement d'un troisième rail pour les CJ va encore légèrement augmenter les temps de fermeture des barrières à l'horizon 2020-2025.

EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Fluidification du trafic automobile
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	En améliorant des conditions de mobilité en direction du centre du village on favorise un développement vers l'intérieur.
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de la sécurité de tous les usagers de la route.
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Favoriser une circulation fluide en évitant un stationnement régulier devant les barrières, cause de pollution atmosphérique.

Mesure 56 : Passage dénivelé à Courtételle

